



RAPPORT D'ACTIVITE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2023

**1^{ER} SAMEDI
AVRIL 2023
9H00**

MÉGACITÉ AMIENS

N° SIRET : 78059356200033
Code APE : 9319Z
N° RNA : W802003135

Association Agréée
pour la Protection de l'Environnement
au titre de l'article R 141-21 CE
Agrément Education Nationale renouvelé par l'arrêté du 23/01/23

MAISON DE LA NATURE
1 chemin de la voie du bois - CS 43801 - 80450 LAMOTTE BREBIERE
Tél. : 03.22.82.90.90 - Fax : 03.22.80.02.36
E-mail : fdc siege@fdc80.com - site : www.fdc80.com

CONSEIL D'ADMINISTRATION



Yves BUTEL
Président

MEMBRES DU BUREAU



Jean PILNIAK
Vice-Président
06.72.88.98.22



Nicolas PORTOIS
Vice-Président
06.61.76.21.17



Maxime GOMBART
Secrétaire
06.88.46.17.05



Alex PION
Trésorier
06.72.88.98.23



Xavier LENGLET
Trésorier adjoint
06.30.98.15.23



Hubert SERE
Porte parole du CA
06.29.05.11.78

ADMINISTRATEURS



Franck Beauvarlet
06.74.41.36.80



Aline DIRUY
06.66.39.92.42



Daniel FROMONT
03.22.76.27.14



Jean-Gabriel Georges
06.27.62.28.59



Hervé LEMAIRE
06.89.77.30.68



Bernard MAILLY
06.28.30.49.00



Ludovic PLATEL
06.86.43.19.48



Serge POURCHEZ
03.22.40.40.98



Cristophe VANDEPUTE
06.09.43.39.69

CONSEILLER DU PRÉSIDENT

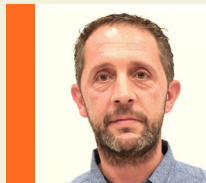


Bernard FLORIN
06.73.29.71.40

ADMINISTRATEURS STAGIAIRES



Jean-Paul LECOMTE



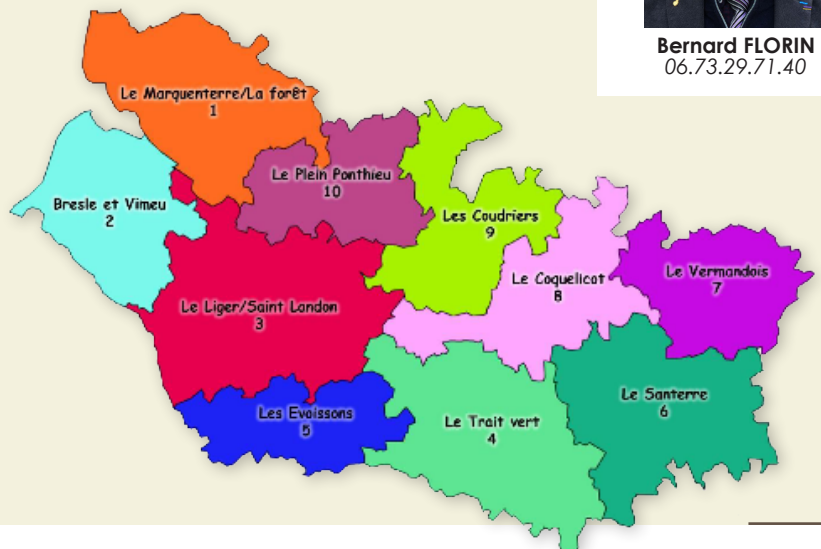
Nicolas LEROUX



David PLACET

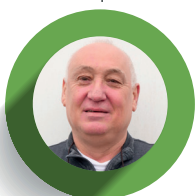


Hubert TONDELLIER





Jean-Luc Couvillers
Chargé de communication



Richard Bouteiller
Chef du service technique
Responsable petit gibier et prédateurs



Emmanuel Lavoisier
Directeur général des services



Catherine Baillin
Directrice adjointe



Justine Lieubray
Chargée de missions
zones humides / Dossiers
Eco contributions / Réserve
de Grand-Laviers



Vincent Catry
Technicien cynégétique
supérieur - Responsable
de la police de la chasse



Nicolas Dilly
Technicien cynégétique
supérieur - Responsable
gibier d'eau



Claude Bouteiller
Technicien cynégétique
supérieur - Responsable
grand gibier



Charlotte Mercier
Secrétaire
Accueil / Adhérents
en contrats de service
Régisseur Adjoint Guichet
Unique



Angélique Sueur
Comptabilité générale
Régisseur principal
Guichet Unique



Thierry Delefosse
Consultant en communication



Florian Weber
Technicien cynégétique
supérieur / Responsable
du centre de formation



Aurélie Thureau
Chargée de missions
agro-environnement



**Jean-Philippe
Beaudelot**
Entretien/agent de clôture



Angélique Blondin
Secrétaire
Validation Guichet Unique
Formations / Dossier
piégeage / Stagiaires



Jeanne Grenu
Secrétaire
Plan de chasse Grand
Gibier / Plan de Gestion
Petit Gibier / Gibier
d'Eau / Aide Com /
Sanitaire SAGIR



Thierry Brunet
Chargé de mission formation



Germain Beaumont
Agent de développement
chargé des formations



Maxime Bouchet
Agent de développement



Robin Boeldieu
Agent de clôture



Julien Viozelange
Secrétaire
Dossiers de dégâts
Suivi parc informatique



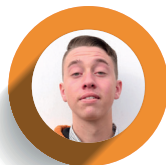
Jean Lamoot
Contrat d'apprentissage
BTSa Gestion de la faune
sauvage et de la nature



Geoffrey Crépin
Agent de développement



Théo Cornu
Agent de développement



Théo Philippe
Agent de clôture



Nolène Maupetit
Aide administrative
Bagues Appelants /
Accueil
Aide Validation Guichet



Marina Messe
Aide administrative
Accueil



Charles Davoust
Agent de développement



Olivier Facquer
Agent de développement



Matthieu Ponchon
Agent de clôture



Olivier Caron
Entretien de la Maison
de la Nature



Maxime Fourdinier
Agent de développement
Animateur nature



Maxime Pillot
Agent de développement



Sandra Vasseur
Entretien de la Maison
de la Nature



Jérémy Sagez
Agent de développement

Assemblée générale ordinaire

Samedi 01 avril 2023



Pointage des adhérents et distribution des tickets de tombola de 8 h 00 à 9 h 30	
<i>Avec les sonneurs du Val de Selle de 8 h 30 à 9 h 00</i>	
- Ouverture de l'assemblée générale à 9 h 00	
- Modalités de vote	Page 5
- Validation rapport AG 2022	
- Rapports financiers 2021/2022 (comptabilité unique analytique) :	
➔ compte exploitation & bilan 2021/2022	Page 6
- Rapport du commissaire aux comptes	
- Vote des rapports	
- Quitus aux administrateurs	Page 7
- Affectation des résultats	
- Budget prévisionnel 2023/2024	Page 8
<i>Pause musicale avec les sonneurs du Val de Selle</i>	
- Rapports sur les activités fédérales et rapport moral du président :	
<i>L'activité fédérale est présentée en assemblée générale sous forme d'un film de 45 mn</i>	Page 9 à 34
➔ Rapport fédéral d'activités : siège + terrain	Page 13
➔ Commission « petit gibier, ESOD, aménagements »	Page 14 à 19
➔ Commission « grand gibier »	Page 20 à 23
➔ Commission « migrateurs terrestres et gibier d'eau »	Page 24 à 29
➔ Les agents de développement	Page 30
➔ Commission « sanitaire et cynophile »	Page 31
➔ Commission « formations et permis de chasser / communication / éducation à l'environnement »	Page 32 à 34
<i>Film : les zones humides</i>	
- Vote des recettes : vignette fédérale, bracelets, taxe hectare	Page 35 à 41
- Propositions dates d'ouverture et fermeture	Page 42 à 45
- Votes divers et questions de la salle (questions écrites)	Page 46
<i>Pause avec « les Siffleux »</i>	
- Remise des diplômes et médailles	Page 46
<i>Avec les sonneurs du Val de Selle</i>	
- Tirage au sort de la tombola (thème : le tir d'été)	Page 46
- Allocutions officielles	Page 47
Clôture de l'assemblée générale et orientation vers le déjeuner	

Assemblée générale ordinaire

Samedi 01 avril 2023



Ouverture de l'assemblée générale ordinaire du samedi 01 avril 2023
Par Yves BUTEL,
Président de la Fédération des chasseurs de la Somme.

MODALITES DE VOTE

Conformément à l'article 6 du règlement intérieur de la Fédération des chasseurs de la Somme, s'agissant d'une année sans élection des membres du Conseil d'administration, les délibérations seront votées à main levée.

RESOLUTION 1

Validation COMPTE RENDU AG 2022

Validation du compte-rendu de l'assemblée générale statutaire du samedi 09 avril 2022.
Pour rappel, il est consultable sur le site internet de la Fédération des chasseurs de la Somme.

Vote de la **résolution 1**

« Validation compte-rendu assemblée générale 2022 »

LECTURE DES RAPPORTS du Conseil d'administration et du commissaire aux comptes

RAPPORT FINANCIER <i>Comptabilité unique</i>	Compte de résultat <i>(du 01/07/2021 au 30/06/2022)</i>
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	4 465 032 €
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	4 800 694 €
RESULTAT D'EXPLOITATION	-335 661 €
RESULTAT FINANCIER	-14 667 €
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-350 329 €
RESULTAT EXCEPTIONNEL	56 457 €
TOTAL DES PRODUITS	4 550 196 €
TOTAL DES CHARGES	4 847 305 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	-297 109 €

RAPPORT FINANCIER *Bilan au 30 JUIN 2022 (du 01/07/2021 au 30/06/2022)*

COMPTABILITE UNIQUE			
ACTIF		PASSIF	
Immobilisations incorporelles	4 789 €	Capitaux propres et réserves	5 197 913 €
Immobilisations corporelles	4 447 116 €	Résultat de l'exercice	-297 109 €
Immobilisations financières	147 295 €	Provisions pour risques & charges	182 575 €
Valeurs réalisables et disponibles	3 936 652 €	Emprunts	1 479 845 €
		Dettes à court terme	1 972 628 €
TOTAL	8 535 852 €	TOTAL	8 535 852 €

Les rapports sont consultables dans leurs intégralités sur le site
INTERNET de la Fédération OU/ET sur l'espace adhérent

VOTE DES RAPPORTS

RESOLUTION 2

VOTE DES RAPPORTS FINANCIERS

Le Conseil d'administration fédéral propose, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration et le rapport du commissaire aux comptes, d'approuver tels qu'ils ont été présentés les comptes annuels de l'exercice clos au **30 juin 2022**, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Vote de la **résolution 2**
« VOTE DES RAPPORTS FINANCIERS – exercice 2021-2022 »

RESOLUTION 3

QUITUS AUX ADMINISTRATEURS

Le Conseil d'administration fédéral propose de donner quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2021-2022

Vote de la **résolution 3**
« QUITUS AUX ADMINISTRATEURS – Exercice 2021-2022 »

RESOLUTION 4

AFFECTATION DES RESULTATS

A la lecture des comptes arrêtés au 30 juin 2022, le Conseil d'administration fédéral propose d'affecter la totalité de la perte en report à nouveau.

Vote de la **résolution 4**
« AFFECTATION DES RESULTATS – Exercice 2021-2022 »



BUDGET PREVISIONNEL

2023/2024

Assemblée générale ordinaire
Samedi 01 avril 2023

RESOLUTION 5

RECETTES PREVISIONNELLES

AMELIORATION DE LA CHASSE	415 600 €
COMMISSIONS	159 650 €
- Communication	6 850 €
- Agricole	34 400 €
- Animations	40 500 €
- Permis de chasser	14 900 €
- Petits gibiers/prédateurs	39 000 €
- Migrateurs	24 000 €
SIEGE	524 100 €
DEGATS	1 137 290 €
RECETTES STATUTAIRES	2 450 700 €
TOTAL	4 687 340 €

DEPENSES PREVISIONNELLES

AMELIORATION DE LA CHASSE	1 477 680 €
COMMISSIONS	443 000 €
- Communication	25 000 €
- Agricole	90 000 €
- Animations	3 000 €
- Permis de chasser	25 000 €
- Petits gibiers/prédateurs	230 000 €
- Migrateurs	70 000 €
SIEGE	1 646 720 €
DEGATS	1 184 830 €
TOTAL	4 752 230 €

RESULTAT -64 890 €

Vote de la **résolution 5**
« BUDGET PREVISIONNEL 2023/2024 »

RESOLUTION 6

AUTORISATION D'ACQUISITION ET DE VENTE DES PROPRIETES

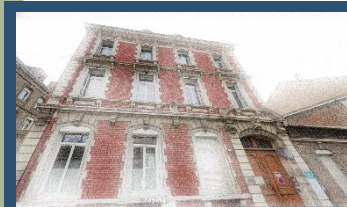
Pour conclure cette partie financière et selon l'article 11 des statuts de la Fédération des chasseurs de la Somme, l'assemblée générale devra donner l'autorisation nécessaire au Conseil d'administration pour procéder à toutes les opérations d'acquisition, d'échange et de vente d'immeubles et de terrains, nécessaires à l'accomplissement de l'objet de la Fédération ou de la gestion et donne au Conseil toutes autorisations nécessaires à ces fins.

Vote de la **résolution 6**
« Autorisation d'acquisition et de vente des propriétés »

1923-2023

**Votre fédération
aura bientôt**

100 ans !



Rue de Dijon



Boulevard Baraban



Lamotte-Brebière

Eh oui : c'est le 27 août 1923 que les statuts de la Fédération des chasseurs et pêcheurs de la Somme ont été déposés en préfecture d'Amiens. Dix ans plus tard, les fédérations ont été reconnues par le ministère de l'Agriculture.

Alors que le petit gibier foisonnait, la mission quasi-exclusive des fédérations était la lutte contre le braconnage. Ainsi, apparurent le corps des « Saint-Hubert », puis celui des « gardes fédéraux ». Dans les années soixante-dix, ces gardes rejoignirent l'Office National de la Chasse, aujourd'hui Office Français de la Biodiversité. Les structures fédérales et étatiques se sont alors séparées pour que chacun puisse exercer ses missions en toute indépendance.

À la même période, la baisse du petit gibier amena notre fédération à organiser et réglementer la chasse qui devint « gestionnaire ». Vaste chantier toujours ouvert ! Au fil des ans, la fédération a endossé de nouvelles missions administratives comme l'établissement des plans de chasse et de gestion, la formation au permis de chasser (apparu en 1976), l'indemnisation des dégâts de grands gibiers aux agriculteurs. Nous prélevions alors dans la Somme quelques centaines de sangliers ; jamais nous n'aurions cru arriver à 4 500 comme cette saison.

En 1988, la fédération a quitté ses locaux de la rue Dijon, pour s'installer à Amiens, boulevard Baraban. À cette époque, la vie était en ville : il fallait être au centre de la cité. La révolution informatique a changé la donne : plus besoin de subir les contraintes de la ville pour être présent partout, sur tous les fronts ! En 2016, nous nous sommes installés à Lamotte-Brebière, où nous avons déjà notre centre de formation, et où nous ont rejoints nos amis pêcheurs.

Entre la petite maison rue Dijon et le magnifique bâtiment, que de chemin parcouru ! Il est vrai que nos missions ont beaucoup évolué et se sont multipliées ; elles ne concernent plus que la gestion technique et administrative du gibier. Aujourd'hui, la fédération doit veiller à asseoir la légitimité de la chasse au sein d'une société qui a évolué dans sa pensée environnementale et dans son rapport à l'animal. Pour cela, nous avons développé les rapports avec les institutions, les administrations, les scientifiques, les politiques, les partenaires, la presse, les autres usagers de la nature, les entreprises... La formation des chasseurs, notamment à la sécurité, ainsi que les études scientifiques principalement confiées à nos structures régionales sont également devenues des priorités, garantes de la chasse de demain.

Avec leurs fédérations, les chasseurs ont pris leur destin en main, ce qui évite que d'autres le fassent à leur place. C'est sans doute en cela qu'elles dérangent parfois. Depuis un siècle, les fédérations des chasseurs sont le socle de l'organisation de la chasse française ; elles affichent un bilan que les voisins européens leur envient.

Bon anniversaire et longue vie à la FDC 80 !

CHIFFRES

2022-2023

20 722

chasseurs
dans la Somme



3200

personnes formées au centre et sur le terrain
dont plus de 2000 dans le cadre de la formation décennale sécurité



1393

adhérents en contrat de garderie
qui représentent 280 009 ha gardés



409

chasseurs accompagnés individuellement
dans l'ouverture de leur compte SIA



20 %

de nos candidats à l'examen
du permis de chasser sont des femmes



4 273

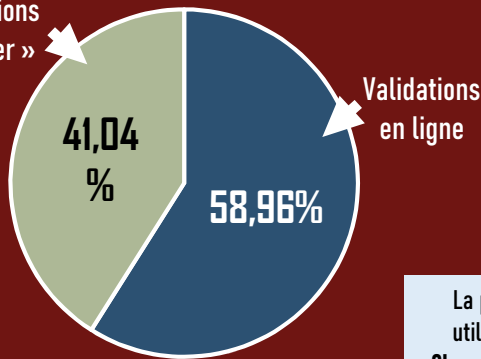
demandes de plan de
gestion petit gibier &

3 482

demandes de plan de
chasse grand gibier



Validations
« papier »

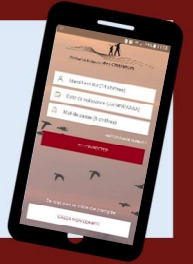
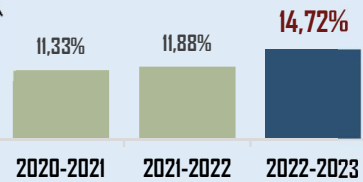


Près de 6 validations sur 10 sont à présent effectuées directement sur internet.

Du côté du GUICHET UNIQUE

Internet continue à gagner du terrain sur le papier. En 2022-2023, la part de chasseurs validant en ligne a encore progressé. Même tendance du côté de la déclaration des prélèvements « bécasse ».

La part de chasseurs utilisant l'application **ChassAdapt** pour déclarer les prélèvements bécasse a connu une nette augmentation cette année.



Zoom sur ... L'ECOCONTRIBUTION

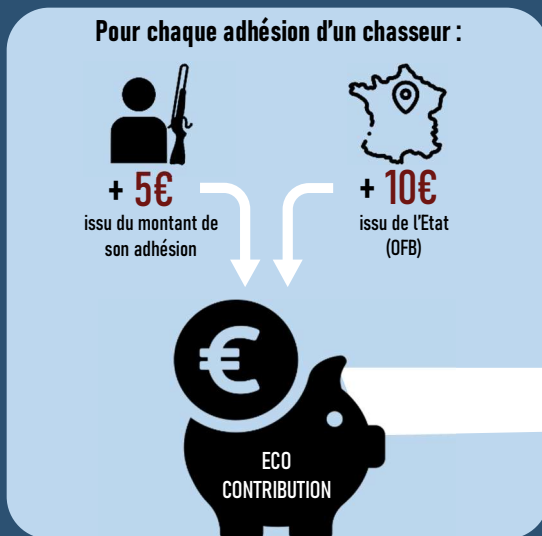
A l'initiative de la FNC, la loi chasse du 24 juillet 2019 a créé un fonds biodiversité dans le cadre du nouvel Office Français de la Biodiversité (OFB).

Ce fonds est abondé par une éco-contribution des chasseurs et de l'État afin de financer des projets portés par les fédérations des chasseurs pour la protection de la biodiversité.

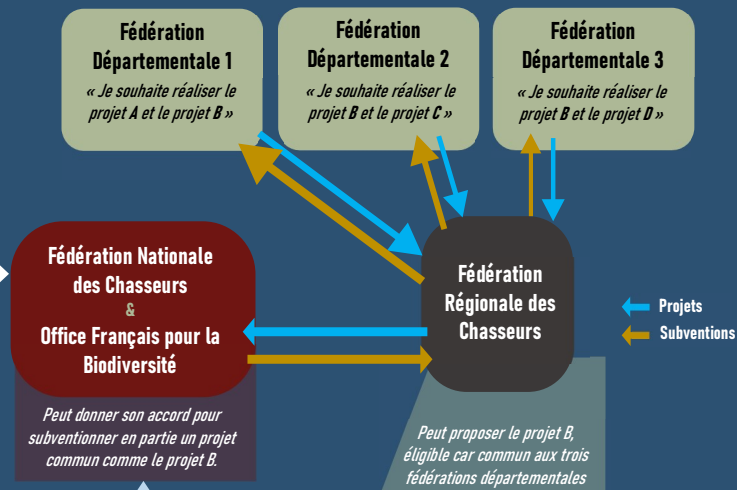
Ces projets doivent s'inscrire dans 4 grandes thématiques (convention cadre du 7 décembre 2021) :

- Opérations de conservation, gestion et de restauration d'espèces, d'habitats d'espèces et d'écosystèmes, animation territoriale, contribuant notamment à mettre en œuvre des plans nationaux d'action, à renforcer les continuités écologiques, à préserver l'équilibre entre la faune sauvage et les écosystèmes naturels et semi-naturels et à limiter les pressions sur la biodiversité.
- Acquisition de connaissances pour la préservation de la faune sauvage et de la biodiversité, le cas échéant en lien avec les programmes et réseaux existants
- Projets permettant de déployer dans les territoires des cadres nationaux et référentiels
- Projets renforçant la prise en compte de la biodiversité par le monde de la chasse

Comment les chasseurs alimentent-ils ce fonds ?



Le total de l'argent récolté est ensuite redistribué entre les Fédérations Régionales des Chasseurs selon différentes règles.



DANS LA SOMME ?

Les fonds « éco-contribution » ont contribué à la réalisation de nombreuses actions d'importance, dans des champs d'action très variés.

- L'opération écocitoyenne de nettoyage de la nature « **Hauts-de-France Propres** »
- Amélioration de notre connaissance des espèces à enjeux avec le financement du suivi « **Barge à queue noire** »
- Sensibilisation des plus jeunes à l'environnement avec « **Un nichoir dans mon jardin** » et « **Hirondelles et biodiversité** »
- Aménagement des territoires niveau agricole et zone humide avec les projets « **Cyn'Aménagement** » et « **Zones humides et biodiversité** »



RESOLUTION 7

Rapports d'activités

Présentation des rapports d'activités de la Fédération des chasseurs de la Somme.

1-	Rapport fédéral d'activités 2022/2023 : siège et terrain
2-	Commission « petits gibiers – ESOD - aménagements »
3-	Commission « grand gibier »
4-	Commission « migrateurs terrestres et gibier d'eau »
5-	Les agents de développement
6-	Commission « sanitaire et cynophile »
7-	Commission « formations et permis de chasser / communication / éducation à l'environnement »

Vote de la **résolution 7**
« Rapports d'activités de la Fédération »

RESOLUTION 8

Rapport moral du Président

Vote de la **résolution 8**
« Rapport moral du Président »

RAPPORT D'ACTIVITES

par Emmanuel LAVOISIER, directeur.



2022



Une année 2022 très dense en événements, entre sécheresse, grippe aviaire, moisson précoce, harcèlement médiatique, contrôle de la cour des comptes, et la flambée des coûts des denrées agricoles, une fois de plus votre fédération a fait face à l'ensemble de ces événements grâce une équipe fédérale soudée dans l'adversité.

Petite rétrospective, sur les différentes activités de l'année :

La reproduction de la petite faune de plaine a été impactée par la sécheresse et la moisson précoce, pour autant le lièvre et le faisane ont su tirer leur épingle du jeu.

Les chartes petit gibier ont rencontré à nouveau un vif succès, nous restons dans l'objectif de renforcer et de développer les populations de faisane commun.

Pour le chapitre de la grippe aviaire, un travail important a été réalisé entre les associations de gibier d'eau, les services de l'Etat et la fédération, pendant cette crise qui rappelons-le avait débuté dès le printemps dernier, nous avons pu ensemble trouver les meilleurs compromis permettant de pratiquer la chasse du gibier d'eau dans un contexte sanitaire particulier.

Bonne nouvelle, il semblerait qu'un vaccin sera mis sur le marché pour l'automne ce qui pourrait simplifier les démarches pour l'utilisation des appelants pendant la période de chasse.

Un autre souci majeur, plutôt financier est celui de l'indemnisation des dégâts de sanglier aux cultures agricoles, pour rappel le barème des dégâts a déjà augmenté de 30% entre 2020 et 2021.

La guerre en Ukraine, grenier à blé de l'Europe, a fait exploser en 2022 le prix des denrées et par conséquent les indemnités.

Grâce au plan de résilience de l'Etat une prise en charge du delta entre le barème 2021 et 2022, nous a permis de faire face à cette crise financière.

Mais cette bouffée d'oxygène ne sera pas suffisante, il est nécessaire d'augmenter les recettes de la commission grand gibier et il est également indispensable dans les années à venir de baisser les populations de sangliers pour un objectif de moins de 3000 sangliers prélevés contre plus de 4000 à ce jour.

Côté formations l'ensemble des stages proposés fait le plein de participants, particulièrement la formation décennale qui a permis la remise à niveau de 2 300 chasseurs dans le cadre de la sécurité à la chasse.

Pour l'examen du permis de chasser, bonne nouvelle cette année nous avons comptabilisé 100 candidats supplémentaires avec un taux de réussite de plus 70 %.

A nouveau, la fédération a été présente sur tous les sujets liés au programme inscrit dans le cadre de l'éco-contribution.

Le président Yves BUTEL a récemment signé une nouvelle convention relative à la mise en œuvre d'un stage de citoyenneté module environnement dans le cadre d'une alternance aux poursuites pour les contrevenants liés au déchets sauvages, la fédération a été retenue dans ce programme en tant que maître d'œuvre pour l'organisation de ces stages.

Dans le même ordre d'idée, l'opération Som'douilles a permis la collecte de 9 big-bags depuis cet été, une journée de collecte est organisée le samedi 15 avril, cette opération s'inscrit pleinement dans nos actions écocitoyennes.

Je vous invite à prendre le temps de lire les bilans des commissions de votre fédération, vous pourrez vous rendre compte que les activités sont denses.

La chasse d'aujourd'hui a besoin d'être défendue et surtout d'être expliquée, afin d'être acceptée par le plus grand nombre de nos concitoyens.



La saison 2022/2023 n'aura pas été un grand millésime pour le petit gibier, quoique l'on revoit un peu de lapin. Sinon, côté reproduction du petit gibier, en lièvre, peu de 1/2 et 3/4 dans les carniers, beaucoup de lièvres adultes, en faisan, rien de bien folichon avec passablement de jeunes mais malheureusement beaucoup d'oiseaux pas encore maillés mi-septembre. Quant aux perdrix, elles peinent désormais à se reproduire, c'est devenu une habitude, les bonnes années sont loin derrière nous. Petit rayon de soleil chez le lapin de garenne qui semble aller un peu mieux, toutefois gardons à l'esprit que l'espèce est sur la mauvaise pente depuis pas mal d'années.

Non, le petit gibier n'est pas stérile et les naissances se font comme autrefois. Par contre, le dénominateur commun est la mauvaise survie de ces jeunes animaux dans les jours et semaines qui suivent leur naissance : manque d'eau, de lait, d'insectes, de refuge, de tranquillité, etc. Bref, il manque tout ce qui faut pour qu'ils soient en mesure de démarrer leur vie paisiblement, dans un habitat accueillant. Le petit gibier est fragile et son habitat est clairement dégradé, il faut y travailler si l'on veut enrayer la chute.

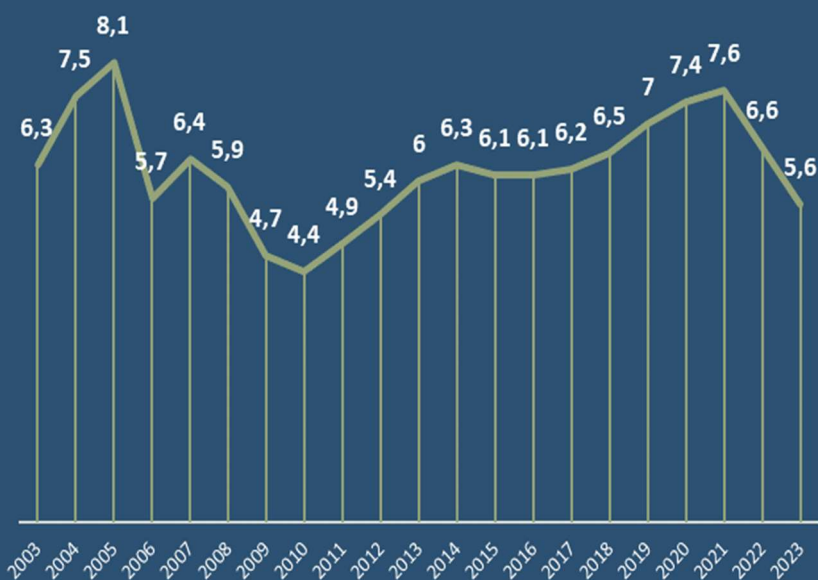
PETIT GIBIER

Par Nicolas PORTOIS et Richard BOUTEILLER



I.K.A. lièvres

Nombres de lièvres au km éclairé
2624 km parcourus



Les **comptages de lièvres en 2023** démarrent doucement et sont le reflet d'une mauvaise reproduction l'an dernier. Les IKA lièvres -Indice Kilométrique d'Abondance-, c'est-à-dire le nombre de lièvres observés au kilomètre la nuit, sont à la baisse. Globalement à l'échelle départementale, le cheptel de reproducteur est un peu décevant avec **5.6 lièvres au km** en janvier et février 2023. Une chute de 30% est enregistrée sur ces 2 dernières années, c'est à surveiller. Les populations du sud du département sont fragiles (Hallencourt, Hornoy le bourg, Oisemont, Conty, Montdidier, Boves).

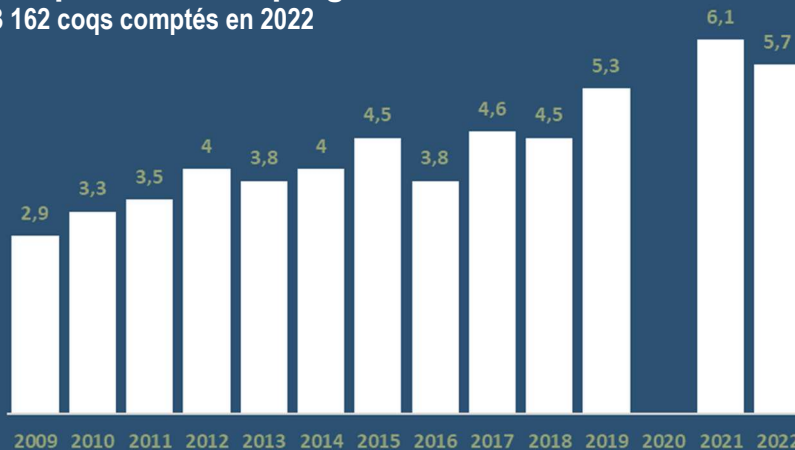
Les comptages de printemps par battue à blanc se terminent et confirment la tendance en lièvre des IKA nocturnes, le bilan précis est à venir.

2

Les **comptages de coqs faisans** commun au chant sont en progression constante et s'élèvent au printemps de l'an passé à **5.7 coqs par point de comptage**. Une légère baisse -rien de grave- en 2022 que l'on espère voire se gommer en 2023. Les comptages de coqs se font début avril, ils sont préparés par la fédération des chasseurs et organisés par les GIC petits gibiers. Rapprochez-vous des GIC ou de la fédération si vous souhaitez y participer, c'est un comptage très agréable, tout le monde est le bienvenu.

Nombre moyen de coqs entendus par point de comptage

3 162 coqs comptés en 2022



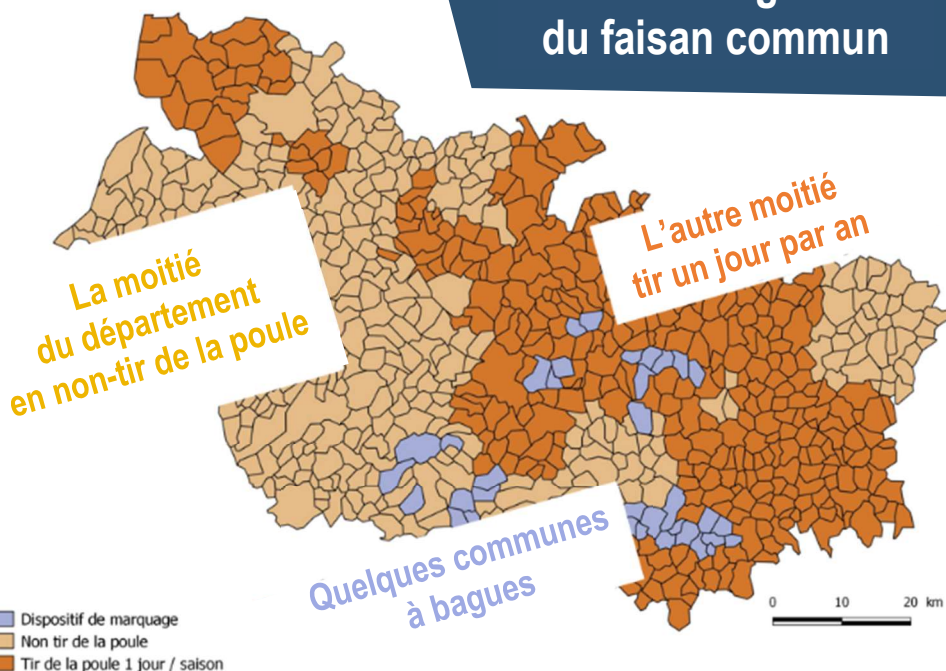
Les poules en question...

Soi-disant qu'à force de ne pas tirer les poules, il n'y a plus de coqs ! C'est faux, le graphique ci-dessus le prouve.

Il n'y a jamais eu autant de faisans dans la Somme et vous pouvez - nous pouvons - être fiers de notre réussite en faisans. Cette réussite, nous la tenons grâce au respect des poules et bien sûr au travail complémentaire des uns et des autres. Sans les piègeurs, les déterreurs, les agraineurs, les aménageurs de territoires, les participants aux comptages etc., il n'y aurait pas tant de faisans. De grâce, ne coupons pas la branche sur laquelle nous sommes assis.

La moitié du département ne tire pas la poule, parfois depuis 20 ans. L'autre moitié tire une journée par an maximum, une journée en plaine et une au bois. Enfin, une trentaine de communes sont en bagues à faisans, avec le même principe que pour les bagues à lièvres.

Niveaux de gestion du faisans commun



Epargner les poules n'est pas une hérésie, un non-sens, loin de là.

Retenez qu'il faut au moins 4 poules à la sortie de l'hiver pour une couvée l'été. Parmi les 4 poules à la sortie de l'hiver, 2 seront mortes avant la période de reproduction pour les raisons que nous connaissons : prédation, machinisme agricole, collisions sur la route, etc. sur les 2 restantes, une seule réussira sa couvée. Il en faut des poules !



3

La population de perdrix grise s'amenuise d'année en année.

Sur 30 ans, l'érosion est spectaculaire. Les années 90 n'ont pas été des années fastes pour la perdrix, contrairement aux premières années 2000 où les populations fleurissaient avec les 30 couples aux 100 ha. Le déclin s'est amorcé dans la décennie 2010 et aggravé dès 2020 avec des mauvaises années de reproduction successives mettant à mal les effectifs dans les populations de perdrix

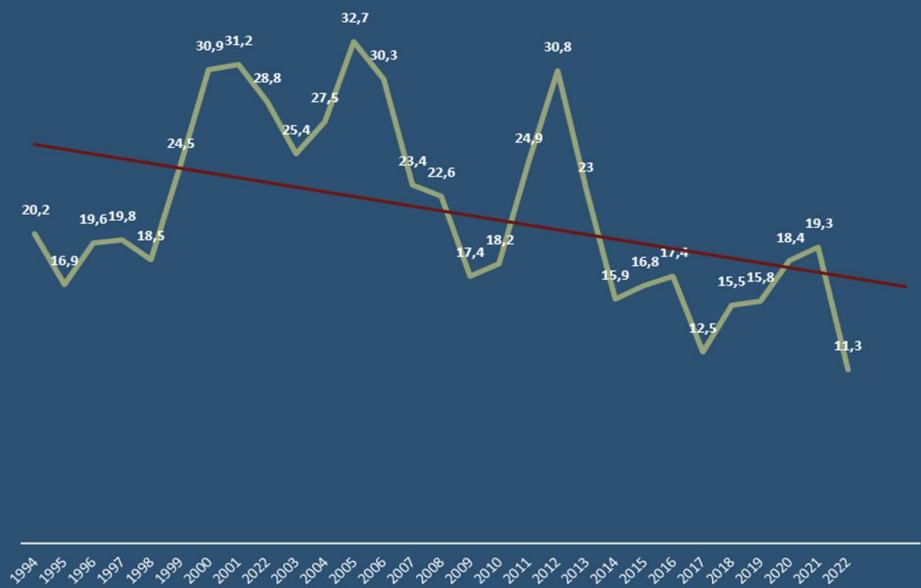
Que faire ?

La perdrix grise souffre d'un mal profond : celui de voir son habitat se dégrader au fil du temps. Un retour en arrière serait compliqué, toutefois des pistes d'améliorations sont exploitées, elles passent inexorablement par la régulation des prédateurs et l'aménagement des territoires pour revenir à des bases simples et saines : nourrir, abreuver, protéger en régulant les prédateurs et en offrant des couverts favorables à la reproduction.



Couples de perdrix grises aux 100 ha

Evolution sur près de 30 ans de suivi



4

L'habitat du **lapin de garenne** lui aussi est malmené, du coup les populations de lapin sont fragmentées et isolées ce qui ne permet plus d'échange génétique. C'est un véritable problème. Enfin, dès qu'on revoit un peu de lapins, ils sont aussitôt malades. Chez nous, le lapin a une double casquette, un double statut : gibier et nuisible. Une fois on l'aime, une fois on l'aime plus. En tout état de cause, c'est difficile d'entreprendre quoi que soit tant qu'il restera classé « nuisible » dans la Somme.



Les **chartes perdrix et faisans**. Les campagnes de chasse 2020 et 2021 ont été particulières compte tenu du contexte sanitaire. A situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles. En 2022, la fédération a maintenu ses aides en la matière de manière à laisser le temps aux associations d'équilibrer leur trésorerie. Toute bonne chose ayant une fin, et plus sérieusement compte tenu de la facture importante des dégâts de grand gibier -économie oblige-, les conditions des chartes perdrix seront revues à la baisse en 2023, notamment dans la prise en charge de la facture des perdreaux. Une nouvelle clause apparaît, cette fois-ci pour la validation de la charte perdrix ou faisan : le territoire sur lequel sont lâchés les oiseaux doit être piégé.

5

ESOD

Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts

Par Nicolas PORTOIS, Serge POURCHEZ et Richard BOUTELLER



Les **IKA renards** sont en augmentation depuis 2020, avec -oh surprise- une légère baisse enregistrée à l'occasion des comptages de nuit début 2023. Dix pourcents de baisse par rapport à l'an dernier, c'est toujours bon à prendre. **L'indice renard au kilomètre s'élève en 2023 à 0.40**, il est revenu à celui relevé en 2020. Puisse la chute continuer...

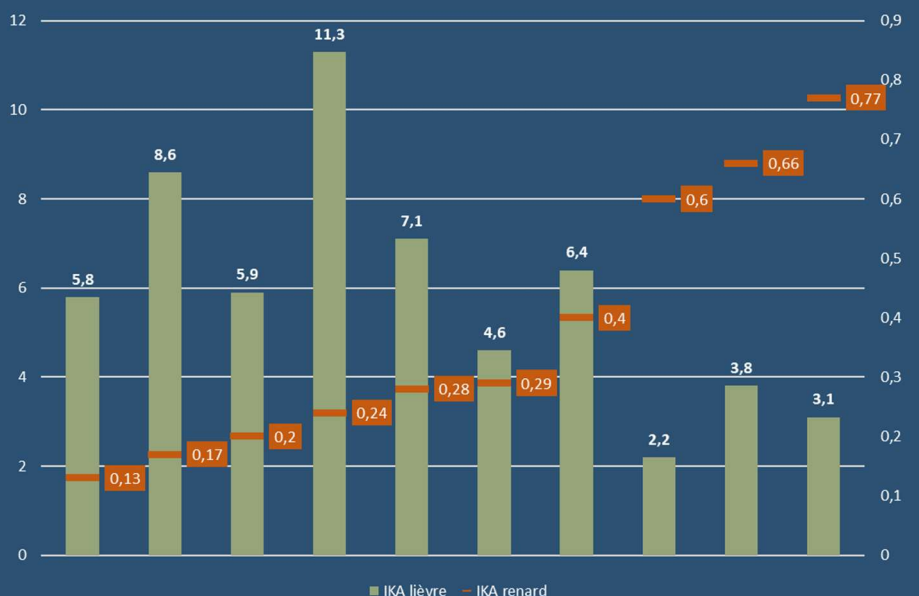
Les plus fortes populations sont dans le sud du département : le Liger Saint Landon, les Evoissons, le Trait Vert et le Santerre. On enregistre **jusqu'à 1 renard au km éclairé** sur certains cantons.

I.K.A. renards

2624 km parcourus



Attention, on estime qu'au-delà de 0.3 à 0.4 renard au kilomètre, les renards ont un fort impact sur le gibier. Voyez ci-contre les IKA lièvres et renards 2023 par unité de gestion. Sans les nommer, là où l'on dépasse les 0.3 à 0.4 renards au km, les lièvres sont peu nombreux.



Je croasse, tu croasses...

Merci aux chasseurs de réguler par tir **les corvidés** : 25 000 corbeaux, 20 000 corneilles et 3 000 pies sont régulées chaque année au fusil (hors piégeage). C'est un service rendu à la chasse et aux chasseurs : les corvidés sont des grands amateurs d'œufs, d'oisillons, de canetons et de levrauts. Mais c'est également -il ne faut pas l'oublier- un service rendu aux agriculteurs car les corbeaux freux causent plus de soucis à l'agriculture qu'à la chasse. Malheureusement les chasseurs qui détruisent les corbeaux ne sont pas toujours récompensés à la hauteur du service rendu et en sont bien souvent de leur porte-monnaie. Pensez à vous inscrire à la formation « destruction des corvidés » dispensée par la fédération.

20 000€

de budget supplémentaire pour récompenser les piégeurs

120 000€ par an, c'est la part du budget de la commission réservée pour la régulation des prédateurs. La fédération s'efforce d'aider au maximum les piégeurs, les déterreurs et les louvetiers qui ne comptent pas leur temps et leur argent alors qu'ils travaillent pour tous, au service de la diversité biologique dans son ensemble. Ce ne sont plus 60 000€ mais 80 000€ de subventions qui ont été alloués par la fédération aux piégeurs pour l'exercice 2021/2022, 4 000€ aux déterreurs et 4 000€ aux louvetiers. Par ailleurs, des ristournes ont été à nouveau consenties pour le matériel de piégeage. Cet hiver, ce sont principalement les consommables (lacets, collets, bras de billard) qui ont été rétrocédés à perte aux adhérents de la fédération. Cela représente 15 000€ à l'année.



Soyez connectés !

Lancez-vous dans le piégeage connecté avec le Trap-R Sim : un simple boîtier fixé sur votre piège relié à votre smartphone vous prévient du déclenchement du piège. Un véritable gain de temps, finis les déplacements inutiles. Le boîtier Trap-R Sim est gratuit pour les territoires adhérents en garderie à la fédération, seul l'abonnement téléphonique reste à charge du déclarant (30€ l'abonnement téléphonique pour un engagement sur 2 ans).



Trap-R s'adapte à tous vos pièges.
FIXEZ VOTRE BOÎTIER EN UN CLIN D'ŒIL

AMENAGEMENT

Par Nicolas Portois et Aurélie Thureau

La réforme de la chasse a mis en place l'Ecocontribution afin de valoriser le savoir-faire des chasseurs dans le domaine de la biodiversité générale et ordinaire. Dorénavant lorsque vous validez votre permis de chasser, vous contribuez à hauteur de 5 € et l'Etat 10 €. A l'échelle de notre région, ce sont 809 000 € annuellement dédiés à l'aménagement des territoires et aux actions d'éducation à l'environnement.

Parmi les missions, voici les incontournables dispositifs réservés aux adhérents en contrat de garderie afin d'améliorer et préserver les habitats de la faune sauvage notamment en plaines agricoles. En 2022, des **plantations de haie** (11 km), des **bandes intercalaires** (51 bandes), des **cultures à gibier** (329 ha) ont façonné nos territoires samariens. Une nouvelle culture a été proposée à nos gestionnaires : le **miscanthus**, sous forme de bandes ou de petits plots, (123 sacs de 100 rhizomes), il permet un couvert en plaine après moisson et durant tout l'hiver. Nous travaillons également sur différents mélanges pour être en adéquation avec la nouvelle PAC, afin que les agriculteurs puissent toujours bénéficier de ces offres.

Aussi, nous développons d'autres dispositifs avec des partenaires tels que :

- ➔ Des plantations sur les routes départementales avec le CD80
- ➔ Des aménagements des chemins ruraux avec les communes
- ➔ Des diagnostics de territoire en faveur de la protection de la ressource en eau et de la biodiversité
- ➔ De la mise à disposition de barre d'effarouchement aux GIC - 300 ha fauchés avec ce dispositif (près de 70 animaux sauvés)
- ➔ Des aménagements paysagers pour assurer la continuité des corridors avec la SNCF, la SANEF ou encore le CD80
- ➔ Des partenariats agricoles avec Symbiose en Somme pour la mise en place des projets en faveur de la biodiversité.



Aménagements 2022

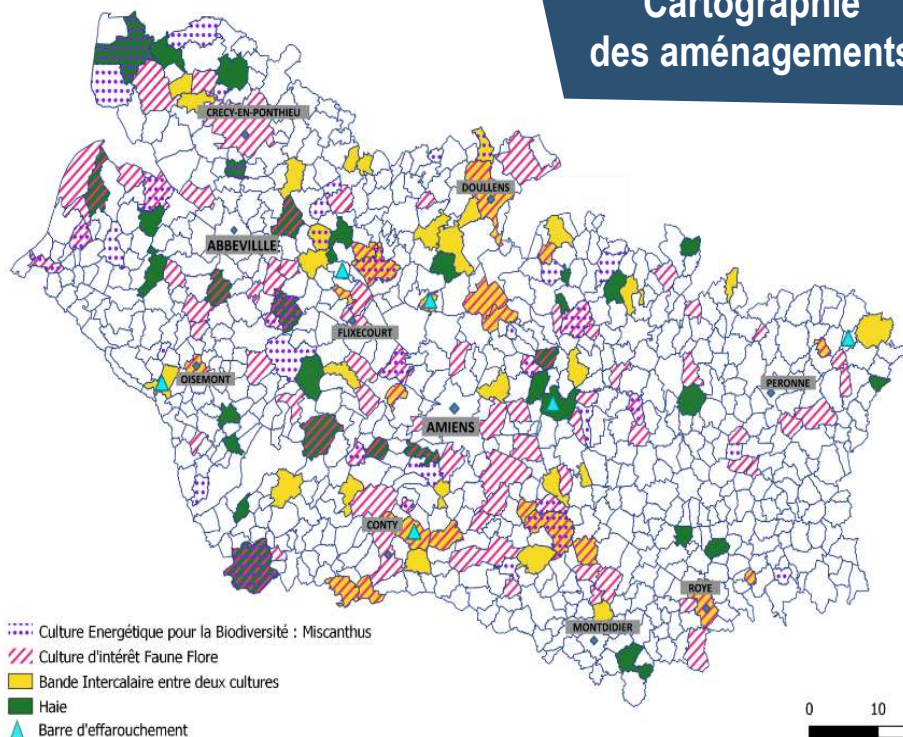
169
communes concernées

10.5 km
linéaires implantés

380.5 ha
aménagés



Cartographie des aménagements



Commission GRAND GIBIER

Par Bernard MAILLY et Claude BOUTELLER



1

CHEVREUIL

Nous constatons depuis deux campagnes une relative stabilité des populations et des prélèvements après quelques années consécutives de baisse (4447 déclarés cette année).

Le printemps et surtout l'été 2022 ont été particulièrement secs mais ne semblent pas avoir eu de conséquences négatives sur la reproduction du chevreuil ni sur la survie des jeunes. Il est à noter une petite hausse dans certaines zones boisées et quelques mortalités anormales sur d'autres rares massifs bien identifiés.

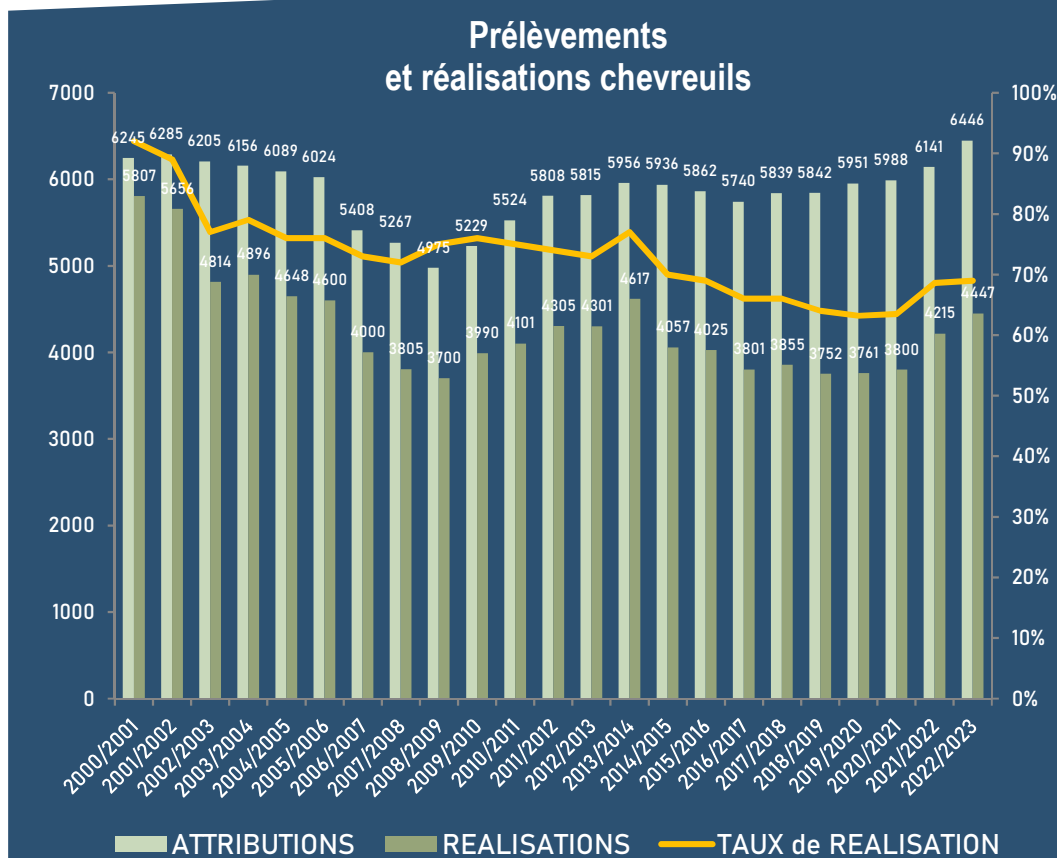
On peut noter aussi que certains chasseurs se désintéressent du tir du chevreuil au profit exclusif du sanglier.

Après la crise sanitaire du Covid qui a perturbé pendant plus de deux années notre commission Grand Gibier, les différents comités de gestion et autres réunions de préparation des plans de chasse ont repris leur cours habituel. La dématérialisation des plans de chasse mis en ligne sur le site internet de la fédération ne cesse de progresser, c'est désormais 85% des demandes qui sont effectuées sur l'espace adhérents, ce qui allège considérablement la saisie des dossiers individuels en format papier.

Quant au retrait des bracelets attribués, 4 permanences ont été organisées au siège fédéral afin d'échelonner la venue des responsables de chasse et de mettre à disposition les attributions dans les meilleures conditions.

Lors de ces séances, ce sont plus de mille détenteurs qui se sont déplacés au siège pour retirer leurs bracelets, ce qui permet de garder un contact bénéfique entre les responsables de chasse et leur fédération.

Regardons maintenant nos deux espèces principales de grand gibier.



SANGLIER

2

Concernant cette espèce, l'objectif clairement affiché depuis deux saisons reste de baisser graduellement les populations afin de retrouver un équilibre agro-sylvo-cynégétique acceptable par tous.

Les prélèvements déclarés lors de cette saison 2022/2023 vont dépasser les **4500 sangliers** grâce à la pression forte que nous exerçons sur l'espèce malgré des difficultés à prélever en plaine cette année, la sécheresse de l'été ayant favorisé le déplacement de certaines compagnies vers les zones humides, puis l'absence des CIPAN ou leur faible développement ayant limité les battues !

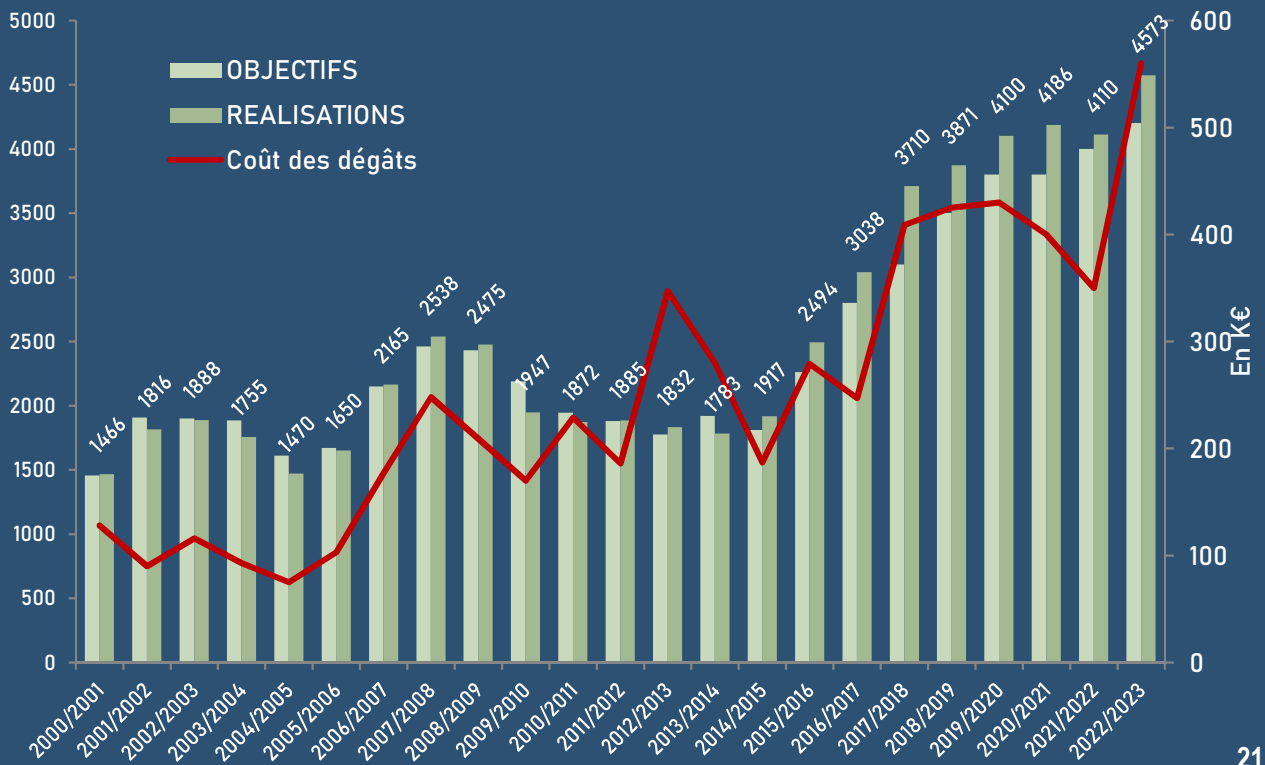
À ce sujet, nous avons décidé de prendre trois nouvelles mesures visant à favoriser le prélèvement en plaine :

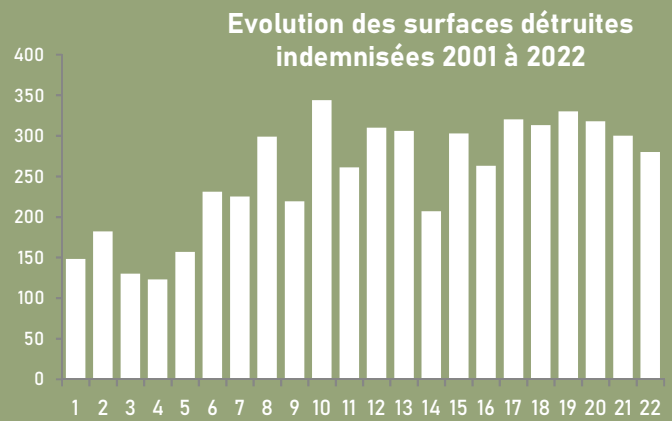
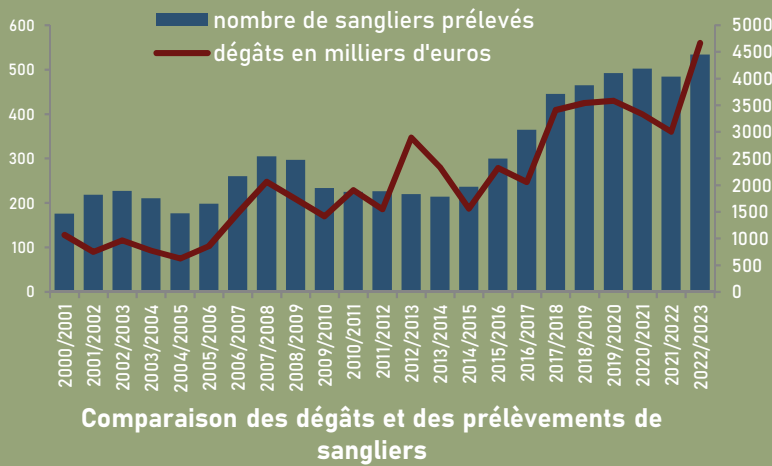
- Remplacement gratuit de tous les bracelets utilisés en tous lieux du 1^{er} juin jusqu'à l'ouverture générale (sur demande du chasseur et dans la limite de l'attribution initiale)
- La mesure qui consistait à chasser le sanglier sur miradors à 300m des bois etc...est avancée au 1er novembre (les conditions de cette chasse seront beaucoup plus contrôlées)
- La chasse pourra se pratiquer jusqu'à 18h à partir du 1er février

Nous ne devons pas relâcher nos efforts pour limiter la population de sangliers, car bien que les surfaces détruites aient régressé, passant de 351 ha en 2020 à 280 ha en 2023, la facture, elle, a sévèrement augmenté avec le déclenchement du conflit russo-ukrainien il y a un an, qui a fait flamber les cours des denrées agricoles !! Pour le blé et le maïs grains par exemple le prix a doublé entre 2020 et 2022. Vous savez tous que l'état nous a aidé cette année à régler la facture des dégâts mais cette aide est ponctuelle et est conditionnée à une baisse de 30% des dégâts d'ici trois ans, sinon on passera à de la destruction et tous les moyens qui s'apparentent aujourd'hui à du braconnage seraient légalisés !



Objectifs et réalisations sangliers





Nous devons aussi régler l'épineux problème des concentrations d'animaux dans les zones non ou faiblement chassées, proches d'infrastructures, périurbaines et des nouvelles cultures très difficiles à chasser si ce sont des grandes parcelles (miscanthus).

A ce sujet, une battue souhaitée par la SNCF vient d'être organisée par la fédération dans le secteur de Picquigny. Elle a mobilisé quelques 400 chasseurs et a permis de prélever 25 sangliers. Espérons que le double objectif de baisse des dégâts et des collisions avec les trains sera atteint.

Et une battue administrative demandée par la ville de Cayeux-sur-Mer, les agriculteurs, la société de chasse locale et la FDC80, suite à des collisions et des dégâts a été aussi réalisée mi-mars par les louvetiers et a également donné satisfaction en décantonnant quelques compagnies avec un prélèvement d'une quinzaine de sangliers.

Ces opérations démontrent, s'il en était encore besoin, notre volonté de réduction des problèmes liés aux sangliers !



VOLET PREVENTION



Depuis plusieurs années, notre service prévention posait environ 800km de clôture. Cette année, le standard a enregistré **plus de 1000 fiches de demandes de poses de clôture** par les agriculteurs et nous avons atteint **les 900 km posés...**

Les rushs se situent au moment des semis de pois et surtout de maïs ! Malheureusement beaucoup de demandes ne sont pas forcément justifiées (presque 60%). Cela pénalise les parcelles qui en ont réellement besoin et sont un gaspillage d'énergie et de kilomètres.

On note aussi une augmentation de la taille des parcelles et on constate qu'au-delà de 10 ha les résultats de la protection sont très aléatoires sur le maïs sauf entretien exemplaire !

Et il arrive qu'en pose tardive sur maïs on enferme les sangliers, mettant ainsi « le loup dans la bergerie ».

On arrive donc aux limites du système en termes de protection malgré les gros investissements réalisés en matériel de transport et de pose dépose.

La commission Grand Gibier a donc défini plusieurs pistes de travail :

- ➔ Accroître les échanges avec les estimateurs pour nous aider à définir les zones prioritaires et parfois envoyer nos agents vérifier le réel besoin d'une clôture pour éviter de gaspiller le temps des équipes de pose
- ➔ Essayer de grouper les poses dans un même secteur en période de rush
- ➔ Vérifier la propreté des clôtures et démonter si l'entretien n'est pas fait pour satisfaire une autre demande
- ➔ Développer les techniques antivols pour éviter les vols d'électrificateurs

En conclusion, on peut se féliciter d'avoir investi dans la mécanisation de la pose et dépose, ce qui a généré, en plus du gain de temps, un réel confort de travail pour nos équipes qui assurent ces opérations assez ingrates. Merci à eux.

Des opérations d'effarouchement nocturnes à base de fusée éclairantes et détonantes sont également réalisées sur les points noirs au moment des semis de printemps.

Sécurité et formation

Dernier volet de ce rapport, la sécurité pendant la chasse du grand gibier qui est une préoccupation majeure de notre commission.

Les **formations décennales à la sécurité** continuent sur un rythme soutenu et nous réussissons à passer tous les chasseurs samariens dans le délai imparti des dix ans. Les réactions sont excellentes à l'issue de ces stages.

Nous dispensons également des formations « **organiseurs de chasse et chefs de ligne** », nous recommandons vivement ces stages pour prendre conscience des responsabilités qui incombent à ces responsables.

Dernière formation qui a trait au grand gibier, très prisée également, la « **valorisation de la venaison** ».

Après la battue et les honneurs rendus devant le tableau de la journée, il faut peser, dépecer, vider et découper les animaux prélevés ! Chaque chasseur devrait savoir le faire ! Pendant cette opération, on doit observer différents organes tels les poumons et le foie principalement qui pourraient indiquer une maladie et donc devoir écarter cette carcasse-là.

Enfin, profitez et faites plaisir à votre famille et vos amis en leur cuisinant une daube ou une carbonade ou encore une bonne terrine que vous aurez appris à réaliser lors de cette formation qui se termine toujours par une dégustation des plats réalisés et vous en garderez un très bon souvenir !



Pour terminer ce rapport, je tiens à féliciter et à remercier vivement tous les personnels qui s'impliquent dans cette commission GG, sur le terrain, techniciens, poseurs de clôtures, agents, formateurs et dans les bureaux, le référent dégâts qui suit les trop nombreux dossiers, les dames qui sont à l'accueil, au plan de chasse, à la préparation des bracelets, au suivi des réalisations, des relances, etc , et aussi les membres de la commission.

Je suis sûr qu'avec l'implication de tous, tout au long de l'année, que nous montrons aujourd'hui, nous réussissons à pérenniser cette magnifique chasse du grand gibier et à rétablir le sacro-saint équilibre agro-sylvo-cynégétique .

Dossier réalisé par le référent GG Claude BOUTEILLER
et le président de la commission GG Bernard MAILLY



Commission MIGRATEURS TERRESTRES ET GIBIER D'EAU

Par Jean-Paul LECOMTE, Nicolas DILLY et Justine LIEUBRAY

La Fédération des chasseurs de la Somme travaille uniquement avec l'Institut Scientifique Nord Est Atlantique (ISNEA).

Les protocoles appliqués aux 15 fédérations départementales adhérentes sont variés.



MIGRATEURS TERRESTRES

Suivi des migrateurs toutes espèces « migration diurne »

Dénombrement visuel toutes espèces. 3 matinées par semaine de début octobre à début novembre sur 2 sites (Quend et Woignarue).

OBJECTIFS

- Etude de la phénologie de la migration (générale et par espèce)
- Tendence d'évolution des effectifs sur le long terme

Suivi des hivernants toutes espèces (SHTE)

Sur 3 sites, effectués 2 fois.

OBJECTIFS

- Défense des territoires de chasse (N2000, RNR, ENS, etc...)
- Meilleur échantillonnage sur espèces cibles (ex : vanneaux)

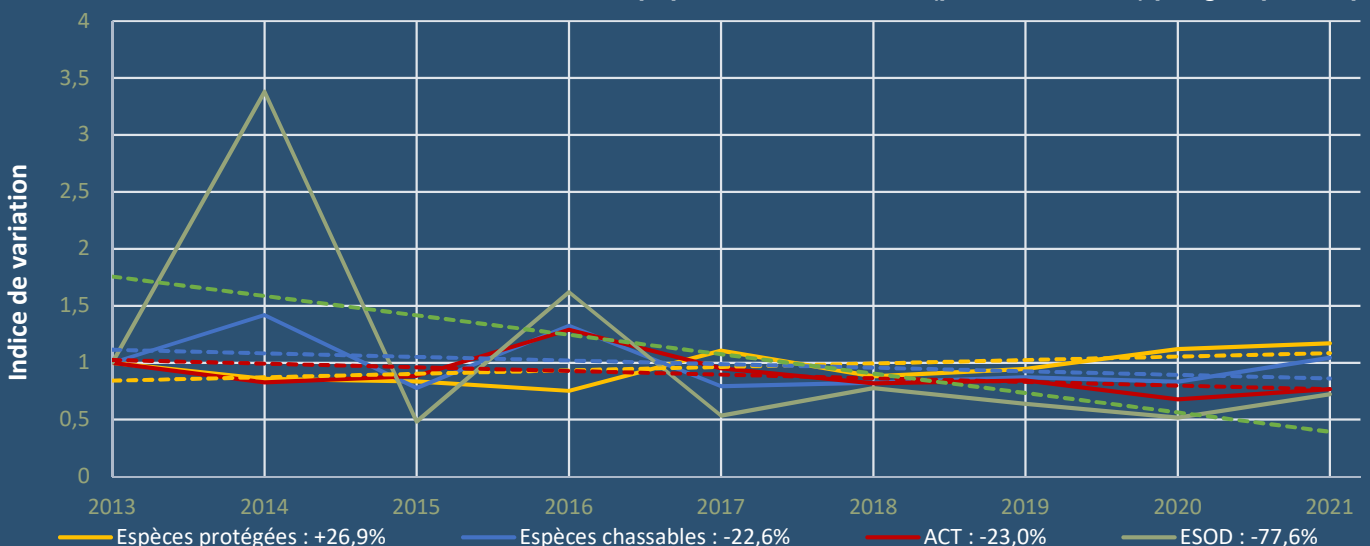
Suivi des nicheurs toutes espèces (STOC) sur 4 sites effectués 2 fois

OBJECTIFS

- Défense de la chasse dans les territoires à enjeu (ex : site Natura 2000, réserves naturelles, sites ENS, etc...)
- Définir l'état de conservation des populations nicheuses

Merci aux personnels de la Fédération des chasseurs et au Groupe Ornithologique Picard (GOP) présidé par François SUEUR qui assurent la collecte des données par ces travaux assidus.

Evolution des populations nicheuses (protocole STOC) par groupe d'espèces



Tendance d'évolution des populations nicheuses dans le département de la Somme depuis 2013

La commission oiseaux d'eau de la FDC 80 travaille sur de nombreux dossiers importants dans le département. Le volet le plus conséquent reste les études en faveur de l'avifaune migratrice.



1 ISNEA (Institut Scientifique Nord est Atlantique)

L'ISNEA s'appuie sur 3 piliers scientifiques :

Les espèces : De nombreuses espèces sont en partie jugées en déclin et, en l'absence de données, elles risquent d'être interdites à la chasse à partir du principe de précaution ...

Les dates : Maintien des dates d'ouverture et de fermeture de la chasse au gibier d'eau (comptage haute fréquence, balises, radar, suivi repro).

Les territoires : Exclusion de la chasse, dérangement dans les zones Natura 2000, Réserves naturelles.

Les protocoles suivis

Suivi radar - Deux sites dans le département de la Somme. Le premier sur la côte picarde, le second dans l'est du département avec l'objectif de mesurer les flux d'oiseaux en continu.

Application AéroRad : En juillet 2021, la FNC a initié un projet ambitieux de suivi des oiseaux migrateurs grâce aux radars ornithologiques. L'application tout public AéroRad, est aujourd'hui opérationnelle et permet l'accès à l'ensemble de ces précieuses données.

Les radars permettent d'obtenir des données sur plusieurs facteurs :

■ La quantité

Octobre 2022 n'a pas failli à la règle dans la mesure où le radar « Est Somme » a détecté **497 833 oiseaux par kilomètre de front toutes catégories d'espèces confondues**. Le 18 octobre correspond au jour du mois où il y a eu le passage le plus important, **66710 oiseaux par kilomètre de front**.

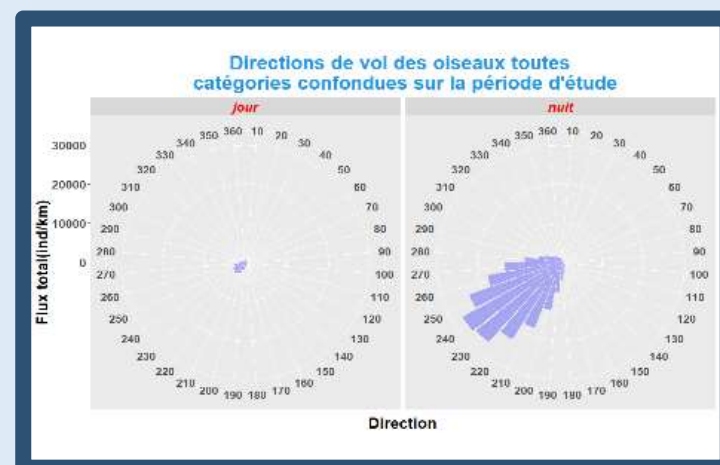
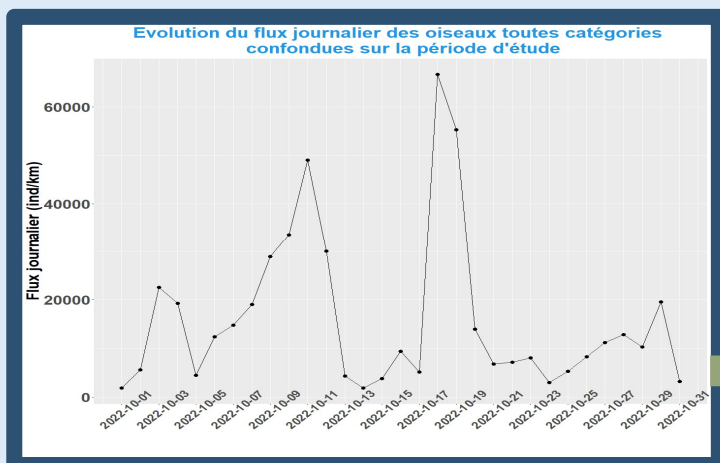
■ L'altitude

Catégorie	Altitude en m
Grands oiseaux	5936
Nuées d'oiseaux	3086
Oiseaux indéterminés	1500

Hauteur maximum de vol au cours du mois d'octobre 2022

■ La direction de vol

Les oiseaux ont emprunté une direction majoritaire qui est le Sud-Ouest et cela de jour comme de nuit. Ce mouvement semble indiquer qu'ils ont quitté leur aire de nidification pour gagner leur aire d'hivernage.



D'autres travaux sont effectués sur le terrain, ils concernent :

- **Le suivi des oiseaux d'eau hivernants** sur 13 sites, une fois chaque mois d'octobre à mars.
- **Le suivi des oiseaux d'eau haute fréquence** sur deux sites (tous les 5 jours de janvier à mars).
- **Le suivi des oiseaux d'eau nicheurs**. Objectif : dénombrer les couvées et les suivre jusqu'à l'envol. Ce protocole permet ainsi de comptabiliser les couvées sur les sites majeurs du département mais également d'évaluer l'impact de la prédation sur les nichées.
- **L'analyse du sexe et âge ratio des limicoles côtiers**. Objectif : déterminer la composition démographique des populations.
- **L'étude Vagnolire** (vanneau huppé) : Intérêt scientifique et technique pour garantir et faciliter les recherches sur l'espèce.

Nous travaillons d'arrache-pied en prévision de la révision (prévue pour 2024) des statuts de chasse de 23 espèces d'oiseaux d'eau dont le Canard pilet, le Siffleur, le Fuligule Milouin, la Sarcelle d'été ... L'objectif : rassembler un maximum de données pour prouver, contre l'avis de nos détracteurs anti-chasse, le bon état de conservation de ces espèces et maintenir des conditions de chasse adaptées et favorables.



2

Carnets de prélèvements

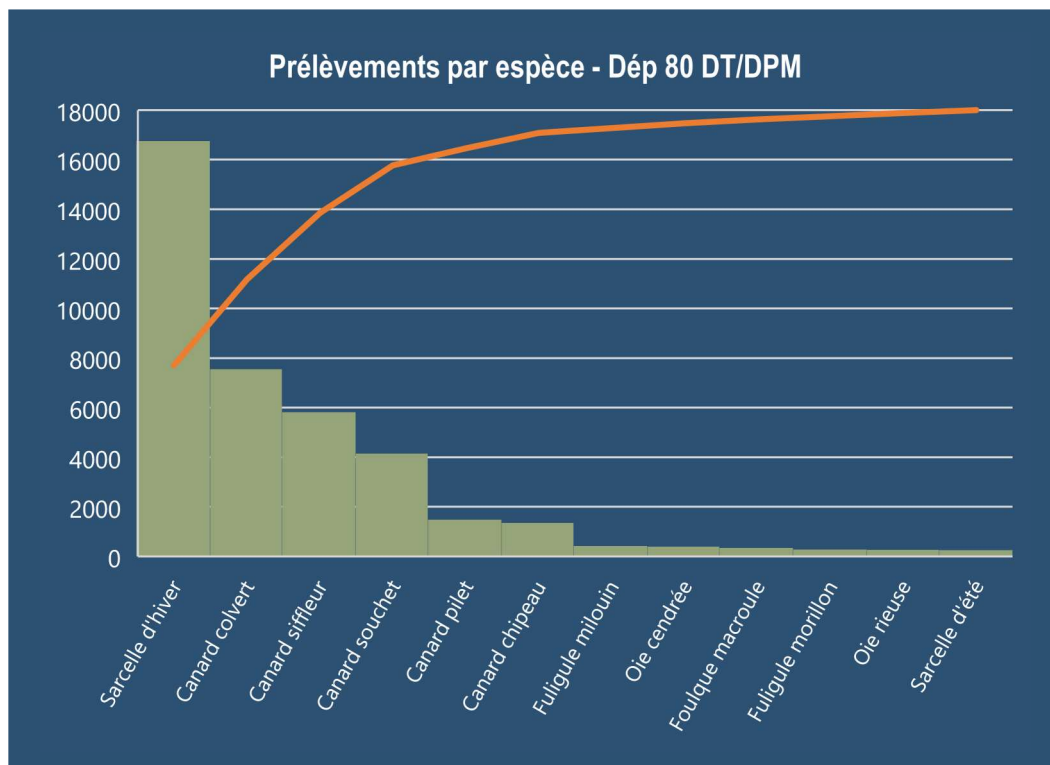
RETOURS 2022

	Nombre d'installations	Nombre de carnets retournés	Taux de retour
DPM	255	243	95,3%
DT	1980	834	42,1 %
TOTAL	2235	1077	48,2%

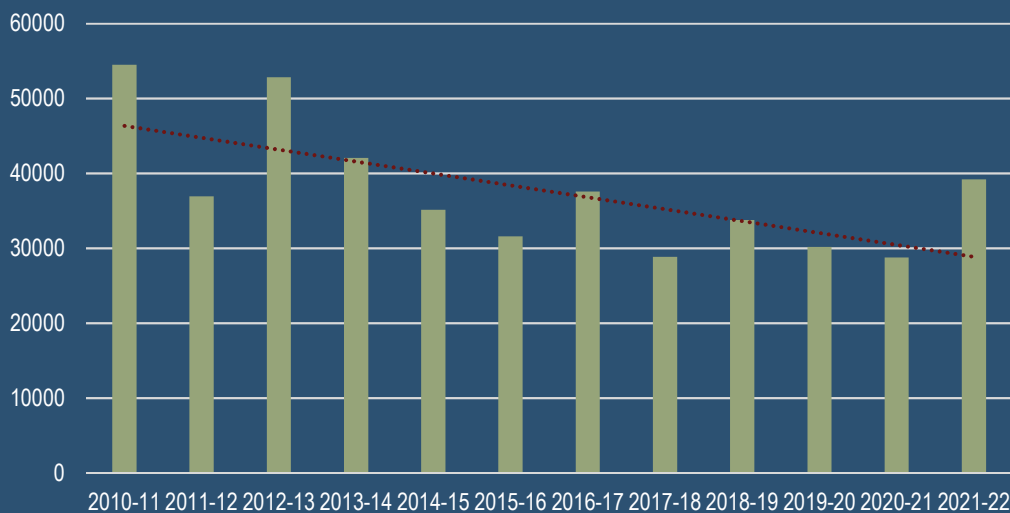
La **sarcelle d'hiver** demeure, depuis de nombreuses années, l'espèce la plus prélevée dans le département de la Somme (plus de 42% des prélèvements totaux). Vient ensuite le **canard colvert** 19% et en 3ème position le **canard siffleur** 15%.

Présence régulière de sarcelles d'hiver au cours de la saison avec des prélèvements en hausse au cours de la 3ème décennie du mois de décembre. Lors de cette décennie, l'espèce représente environ 60% des prélèvements.

Pour chaque installation comptant au moins un prélèvement, la moyenne par hutte est de **42 oiseaux prélevés**.



Evolution des prélèvements anatidés - rallidés DT/DPM de 2010/11 à 2021/22



L'analyse de ce graphique montre l'évolution des prélèvements par la chasse de nuit au cours des dernières années.

En 2020-21, nous avons observé les valeurs les plus faibles depuis la mise en place des carnets. La saison 2021-22 fût relativement meilleure en termes de prélèvements (données équivalentes avec la saison 2013/14).

Evolution des prélèvements anatidés/rallidés dans le département de la Somme, Domaine Terrestre + Domaine Public Maritime de la saison 2010-11 à 2021-22

3 Influenza aviaire

Depuis 2006, de nombreux épisodes d'IAHP observés limitant régulièrement le transport et l'utilisation des appelants. Pour la première fois, des cas d'influenza aviaire ont été observés dans des élevages.

Malgré de nombreuses réunions avec les services de l'Etat et un soutien indéfectible de notre préfecture, le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, a décidé d'appliquer drastiquement la réglementation européenne en interdisant la chasse dans les zones humides autour des foyers recensés (rayon de 10 kilomètres). Plusieurs zones impactées avec des fermetures de la chasse aux oiseaux d'eau sur ces dernières.

Le formulaire de catégorisation a permis le transport et l'utilisation des appelants même en risque « élevé » (hors zone des 10 km autour des foyers en élevage).

N'oublions pas que le territoire métropolitain est passé en risque « élevé » dès le 10 novembre... Plus de 2 400 formulaires saisis dans la Somme.

L'espoir, la vaccination ! La recherche avance, deux vaccins actuellement en essais avec des résultats attendus pour septembre 2023.

4 Gestion des huttes du Conseil Départemental

La Fédération des chasseurs, par le biais d'une convention avec le département, détient la gestion de certaines huttes de chasse. Ces dernières permettent à 6 associations de chasseurs au gibier d'eau de bénéficier de ces installations. Parmi elles 2 associations de jeunes chasseurs de la Somme. Également une convention avec une société de chasse en plaine.

Ces différentes conventions ont permis l'accueil de 180 chasseurs, dont 35 chasseurs de moins de 25 ans et 50 accompagnateurs au cours de la saison 2021/22.

5 Bagues appelants gibier d'eau

Depuis 2021, la Fédération offre aux chasseurs ayant validé leurs permis dans le département la possibilité de commander des bagues homologuées à tarif préférentiel.

Au cours des dernières années, de nombreux détenteurs d'appelants ont déploré la médiocre qualité des bagues. Ainsi, la Fédération des chasseurs de la Somme et les associations de chasseurs de gibier d'eau ont rencontré l'association Aviornis France International.

L'objectif : fournir aux détenteurs des bagues d'appelants homologuées et résistantes dans le temps. Ces bagues fermées sont "garanties" 10 ans par Aviornis.

Environ 700 commandes chaque année !

6 Gestion des niveaux d'eau

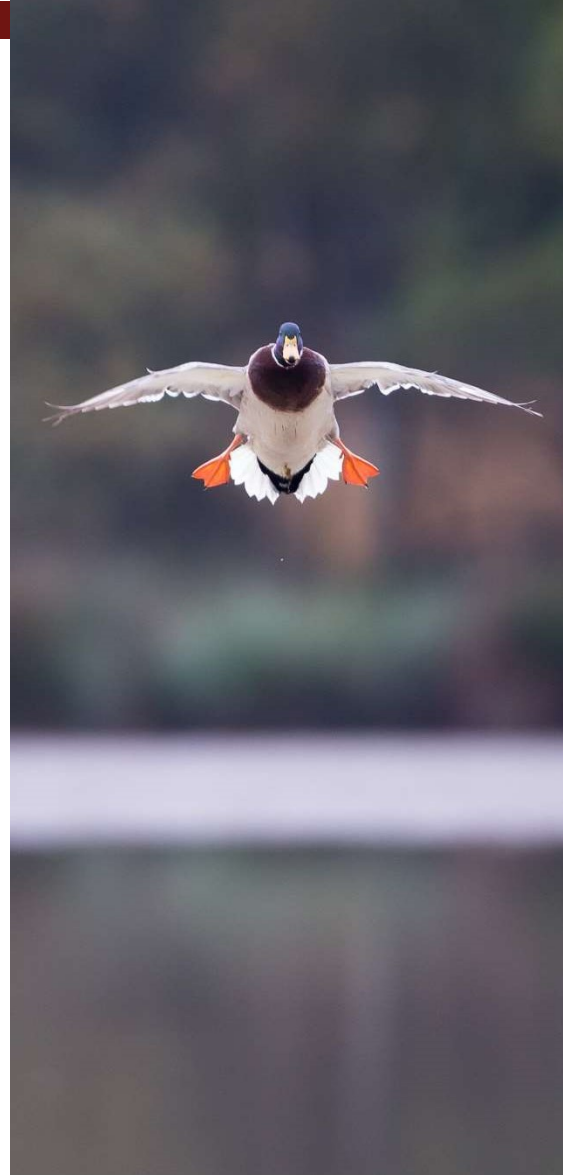
2022 : un record de sécheresse depuis 1976

En effet les niveaux d'eau relevés au cours de l'été dernier étaient au plus bas depuis plus de 40 ans. Plusieurs zones ont ainsi été fortement impactées par le manque d'eau (Hâble d'Ault, Basse Vallée de la Somme, Marquenterre/Froise, ...), avec une mortalité importante d'anatidés et autres oiseaux au Parc du Marquenterre due au développement de cyanobactéries.

Un comité de gestion a ainsi vu le jour, sous l'impulsion de Jacques Houart, président de l'association des zones humides chassées du sud de la baie de Somme.

Objectifs

- ▶ Concilier les intérêts des chasseurs, des pêcheurs, des agriculteurs, des ornithologues pour avoir des niveaux d'eau les plus favorables possibles.
- ▶ Anticiper collectivement pour éviter d'avoir des mares à sec, comme c'était le cas cette année.



7

Renouvellement des baux

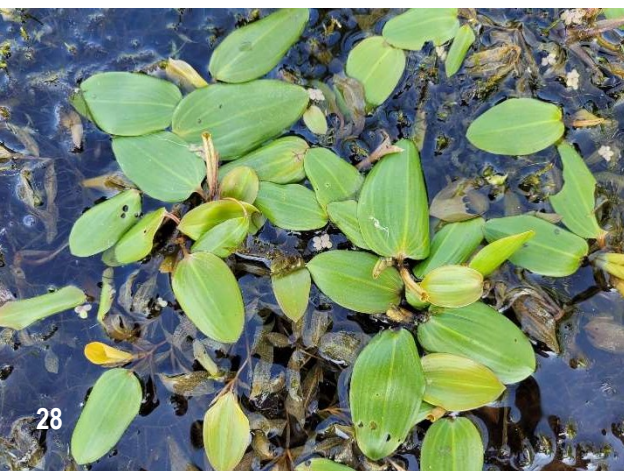
2023 : année de renouvellement de l'AOT sur le Domaine Public Maritime.

Nous travaillons au renouvellement des baux pour les 9 prochaines années sur le DPM Baie de Somme, Baie d'Authie sud, Cayeux sur Mer et le DPM sec de Cayeux-sur-Mer.

La commission gibier d'eau apportent toute leur expertise aux associations pour les accompagner dans la constitution de leurs dossiers de renouvellement. Finalisation cet été.



ZONES HUMIDES



De plus en plus sollicitée pour la gestion des zones humides tant pour la réalisation et suivi des travaux, suivi/inventaire faune et flore ou assistance réglementaire et études de faisabilité, notre fédération développe des missions variées pour répondre à la fois aux attentes des chasseurs mais aussi en faveur de cette biodiversité particulière et de ces espèces de valeur patrimoniale et à enjeux qui sont liées aux zones humides.

Nous proposons une aide que ce soit au niveau technique mais aussi administratif pour les dossiers réglementaires comme les dossiers loi sur l'eau, les études d'incidences N2000 ou encore pour les déplacements de hutte.

Un **grand nombre de projets concernant les zones humides sont réalisés chaque année** comme par exemple, pour cette année 2022, le suivi des couples nicheurs de Barge à queue noire, des anatidés et limicoles sur des secteurs d'importance au niveau du littoral de la Somme, la rédaction de plans de gestion sur des zones humides privées ou communales avec la réalisation d'inventaires faune et flore, la réalisation d'inventaires faunes dans le cadre d'Atlas de la Biodiversité Communale ou encore pour un projet de création de réserve ornithologique dans le département de la Somme.



RESERVE ORNITHOLOGIQUE DE GRAND-LAVIERS



1 Travaux d'entretien et d'amélioration du site

Pour maintenir un bon état écologique des différents milieux de la réserve et ainsi garantir un accueil optimal des différentes espèces d'oiseaux migrateurs, que ce soit pour une simple halte, en hivernage ou en migration, des actions d'entretien sont réellement annuellement.

Il s'agit des différentes fauches, que ce soit des roselières, des îlots de nidification ou encore de la pâture, la gestion des niveaux d'eau, la réalisation d'actions de piégeage des espèces prédatrices des œufs et des couvées.

Comme pour les oiseaux et autres taxons liés aux zones humides (libellules, amphibiens...), des actions sont réalisées tout au long de l'année pour garantir un agréable moment aux visiteurs de la réserve avec l'entretien des chemins de visite, celui des observatoires et la gestion de la végétation.

Les oiseaux sont suivis tout au long de l'année, deux comptages sont réalisés chaque semaine. Cette année 2022, un suivi des espèces floristiques ainsi qu'un suivi concernant les libellules/papillons, et un autre les amphibiens ont été réalisés.

Les chiffres des reproducteurs et des hivernants

Les actions menées en faveur de la biodiversité permettent la nidification d'espèces à enjeux comme le Tadorne de Belon, l'Avocette élégante, le Vanneau huppé ou encore le Grèbe à cou noir.

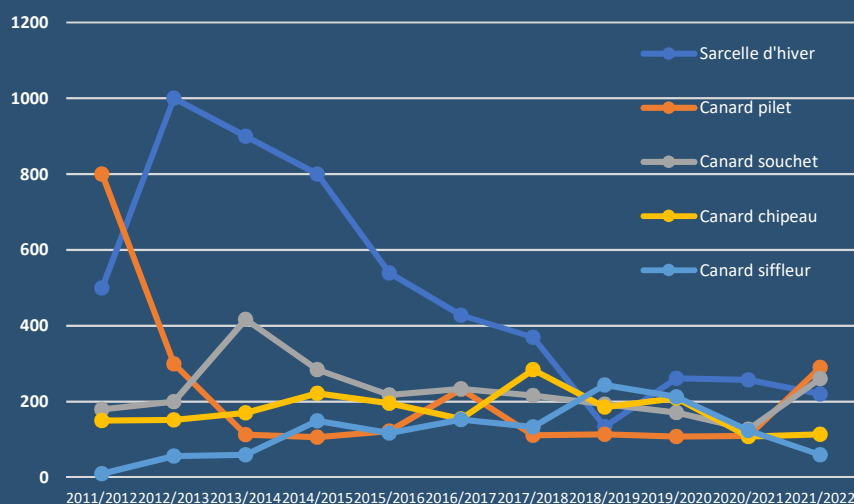
La fréquentation touristique

La réserve a désormais acquis une notoriété au-delà de nos frontières. Que ce soit des locaux, des touristes de la métropole ou encore des étrangers, la réserve est désormais un lieu incontournable lors de la découverte de la Baie de Somme.

2

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Canard colvert	19	20	13	20	22	14	9	11	7	6
Canard chipeau	0	0	0	0	0	0	1	2	2	1
Canard souchet	0	1	1	0	3	4	2	0	1	1
Sarcelle d'été	1	0	0	0	0	2	1	0	0	0
Tadorne de Belon	11	4	9	9	6	6	6	2	3	4
Fuligule milouin	4	7	4	4	3	7	8	7	1	4
Fuligule morillon	0	0	1	3	0	2	0	4	3	1
Avocette élégante	59	73	56	47	51	41	36	16	5	3
Echasse blanche	16	8	21	23	5	26	26	3	3	3
Vanneau huppé	5	1	3	2	4	2	4	2	2	3
Foulque macroule	19	28	22	20	8	22	5	3	18	10
Grèbe à cou noir	42	43	8	26	13	58	12	0	8	2
Grèbe castagneux	3	4	7	3	5	8	11	6	7	5

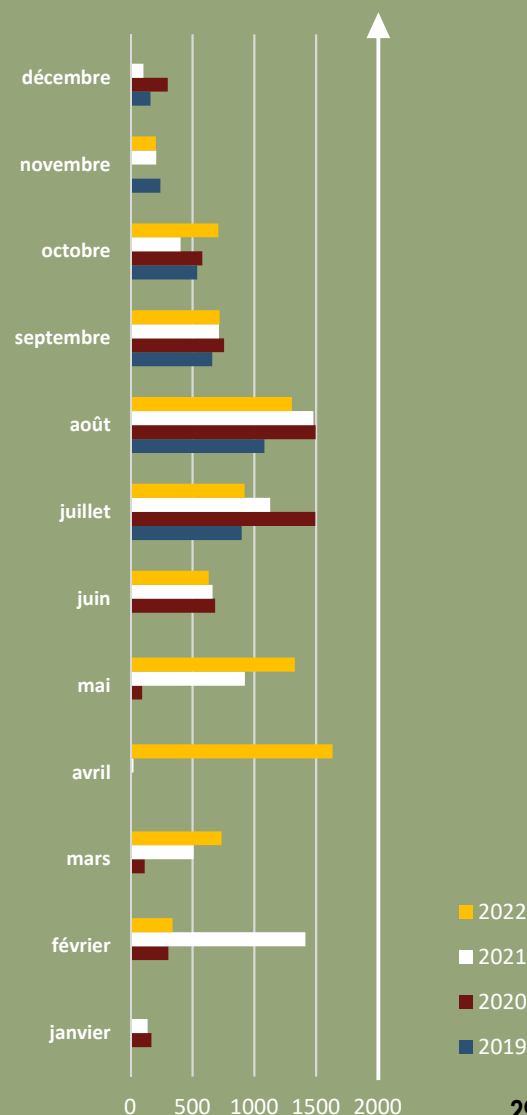
Evolution du nombre de couples nicheurs par espèce depuis 2011



Evolution des effectifs hivernants par espèce depuis 2011

3

Nombre d'entrées par mois depuis 2019





Point sur ...

LA POLICE DE LA CHASSE

Par Vincent Catry et Richard Bouteiller

Les Agents de développement de la fédération des chasseurs ont pour missions premières de communiquer et d'informer, puis selon la nature et la gravité des faits, de réprimander par avertissement écrit, voire de punir un contrevenant par un timbre amende ou une procédure. Ils interviennent ainsi sur l'ensemble du département concernant le respect du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (SDGC 80), des opérations de contrôle et des programmes de surveillance ont été ciblés aux quatre coins du département. Enfin, à condition d'avoir souscrit un contrat de garderie avec la fédération, les agents exercent la fonction de surveillance particulière, étant alors apte à relever par exemple les chasses sur autrui ou encore le non-respect du règlement intérieur sur les territoires dont ils ont la garde.

Concernant les **petits gibiers**, ont été contrôlés :

- Le marquage du lièvre sur le lieu de tir pour la chasse individuelle et en bout de traque pour les battues, à distance des voitures.
- Le non-respect du tir de la poule faisane (non tir ou 1 jour).
- La tenue à jour du calendrier des jours de chasse.

23% des timbres amendes dressés concernent le non-respect du plan de gestion du petit gibier.

Enfin, une chasse du lièvre en temps prohibé a fait l'objet d'une procédure transmise au Parquet.

Concernant les **grands gibiers** ont été contrôlés :

- Le déplacement des animaux prélevés sans dispositif de marquage.
- Les infractions dans le cadre de la chasse du sanglier en plaine.
- L'agrainage du sanglier (conventionné).
- Le dépassement de plan de chasse involontaire ou accidentel.

24% des sanctions concernent le grand gibier.

Concernant les **gibiers d'eau** ont été contrôlés :

- Le permis de chasser, l'utilisation des munitions de substitution et le respect du règlement intérieur des associations (carte d'adhérent, nombre d'appelants autorisés, horaires).

Dans le cadre de l'épisode de grippe aviaire, les agents sont intervenus à plusieurs reprises en baies de Somme et d'Authie, pour communiquer sur les mesures sanitaires à respecter (caisses de transport étanches, nombre d'appelants autorisés, déclaration d'appelants, etc.).

Concernant la **sécurité et les voies publiques**, ont été contrôlés :

- Le port du gilet orange obligatoire en action de chasse pour les chasseurs et accompagnateurs.
- Le défaut de pancartage.

A ce propos, finis les avertissements écrits, des timbres amendes ont été dressés. 38% des amendes concernent le non port du gilet fluorescent.

Concernant les **chasses sur autrui** (territoires en contrat de garderie) ont été contrôlés :

Lors des surveillances, quelques infractions liées à la chasse sur terrain d'autrui ont été relevées. Cette saison, les agents de développement, ont à nouveau vérifié de l'ordre de 1 000 permis et 50 calendriers de jours de chasse.

8% des sanctions relevées par les agents fédéraux sont des chasses sur autrui.

Que leur dévouement, leur engagement et leur efficacité soient ici mis à l'honneur.



Commission SANITAIRE & CYNOPHILE

Par Serge POURCHEZ et Claude BOUTELLER

SANITAIRE

Etude Borréliose/Chevreuril - La phase de collecte menée sur 3 campagnes de chasse s'est achevée en 2022. 254 échantillons biologiques ont été transmis au laboratoire en charge des analyses qui seront ensuite validées par l'ANSES.

Nous vous tiendrons bien entendu informés des conclusions de ces travaux et nous remercions tout particulièrement les détenteurs nous ayant fourni des prélèvements biologiques indispensables à ce travail scientifique.

Réseau SAGIR - La collecte de cadavres d'animaux de faune sauvage et leur acheminement pour analyses au Laboratoire Départemental d'Analyses d'Amiens s'est réactivée en 2022.

Au-delà des différents épisodes et foyers d'IAHP plus connus sous le vocable commun de Grippe Aviaire qui ont fortement impactés l'activité cynégétique, la tularémie (zoonose potentiellement transmise par le lièvre) sévit toujours dans notre département. Plus de 70% des lièvres morts acheminés au Laboratoire se sont révélés porteurs de cette maladie transmissible à l'homme. Nous réitérons toutes nos consignes de prudence lors d'une manipulation de cadavres qui ne doit se faire qu'en portant des gants jetables...

Ces deux actions présentées ci-dessus menées par le monde cynégétique démontrent bien le rôle de sentinelle sanitaire de la faune sauvage joué par les chasseurs...

CYNOPHILE

La Commission Cynophile veille particulièrement à la promotion du lien qui unit le chasseur et son chien.

En organisant la « **Journée du Chien de chasse en Somme** » à la mi-octobre 2022 à Warloy-Baillon, la fédération départementale a permis à près d'une quarantaine de binômes Chasseur ou Chasseresse et leur chien de venir s'exprimer lors d'une action de chasse. Loin de l'esprit « Bête à concours » tant pour le chien que le maître, cette journée se veut dédiée à la convivialité et à la complicité entre ces deux partenaires...

Nous vous invitons dès à présent à faire la promotion de l'édition 2023 qui se tiendra le **samedi 21 octobre** dans le secteur de Pierrepont sur Avre - Trois Rivières.

Un autre aspect tient également à cœur de cette commission cynophile, celle de la Formation et de la Connaissance du Chien de Chasse. Elle s'articulera notamment par une participation active lors de la prochaine édition des Portes Ouvertes de la FDC 80 début septembre.

A cette occasion, différentes thématiques tels que les conseils sur le choix de la race de chien, l'alimentation ou les premiers secours pourraient être abordés...



Commission FORMATIONS & PERMIS DE CHASSER COMMUNICATION & EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT

Par Hubert SERE, Florian WEBER, Jean-Luc COUVILLERS et Maxime FOURDINIER

FORMATIONS & PERMIS DE CHASSER

L'année 2022 est un bon cru pour le permis de chasser. Le nombre de candidats continue à augmenter, les autres formations suivent aussi la tendance. Le début 2023 reste sur la même augmentation.

Le nombre de candidats au permis de chasser a augmenté de 10 % en 2022, presque six cents nouveaux chasseurs pour l'année 2022. Le nombre de candidats absents reste stable et le pourcentage de réussite à l'examen reste aussi très bon avec 76 % alors que la moyenne nationale était de 72%.

Pour les autres formations le taux de participation est également à la hausse

Le début d'année 2023 a vu l'arrivée du nouveau logiciel du permis de chasser, avec quelques soucis de mise en place qui sont en cours de résolution. Le grand changement c'est l'inscription en ligne et la gestion des candidats à l'examen par la fédération et surtout un délai plus court pour le passage des examens.



PERMIS DE CHASSER

Résultats 2022

- ▶ 773 candidats présents
- ▶ 79 absents
- ▶ 586 reçus
- ▶ 45 ajournés
- ▶ 142 éliminés
- ▶ 9% absents
- ↳ Soit 76 % de reçus

AUTRES FORMATIONS

- Formation chasse accompagnée
100 jeunes formés (ainsi que 130 accompagnateurs)
- Formation de piégeage
110 piégeurs formés
- Formation chasse à l'arc
14 archers formés
- Formation police de la chasse
40 personnes formées
- Stage alternatif aux poursuites
11 personnes formées
- Formation découpe et valorisation du gibier
42 personnes formées
- Formation tir des corvidés
12 personnes formées
- Formation responsable de chasse
24 personnes formées
- Formation décennale sécurité
2 016 personnes formées

Pour l'année 2022 c'est 3 200 personnes qui sont passées par le centre de formation de la Fédération des Chasseurs de la Somme, contre 1300 en 2021.



COMMUNICATION



La communication est un axe important pour valoriser nos activités, d'autant plus lorsqu'elle concerne une activité qui regroupe des passionnés mais qui peut être mal comprise ou décriée par une partie du grand public.

L'objectif principal est de délivrer auprès des chasseurs une information pratique et accessible sur l'actualité de la chasse, les services et le fonctionnement de la FDC80 et de sa politique. Elle s'attache à :

- Organiser la circulation des informations auprès de ses adhérents.
- Atteindre le plus d'adhérents possibles par le biais des différents outils de communication.
- Fédérer les chasseurs en créant un sentiment d'appartenance à une communauté.
- Améliorer l'image de la chasse dans le département en valorisant nos actions pour la nature, les territoires et la sécurité.

Pour atteindre ces objectifs, la Fédération s'exprime au travers de supports adaptés aux différents usages et public : magazine, site Internet, réseaux sociaux, lettres d'info, événements.



Picardie Chasse et Pêche

Parmi ces outils de communications, le magazine trimestriel "Picardie Chasse et Pêche" **édité à 25 000 exemplaires**. Cette revue commune avec la Fédération de la Somme pour la pêche et la protection du milieu aquatique arbore une nouvelle maquette plus contemporaine pour ce début d'année 2023. Malgré la concurrence avec d'autres supports de communication, le Picardie Chasse et Pêche reste une publication prisée par nos chasseurs. Il permet notamment d'aborder et de développer des sujets qui ne peuvent pas être traités par les réseaux sociaux ou le site Internet. A celui-ci est associé en septembre le livret "chasser en Somme". Ce petit livret rassemble les informations essentielles pour pratiquer l'activité chasse dans la Somme avec notamment des rubriques telles les dates d'ouverture et de fermeture, la réglementation, les coordonnées des associations de chasse, etc...

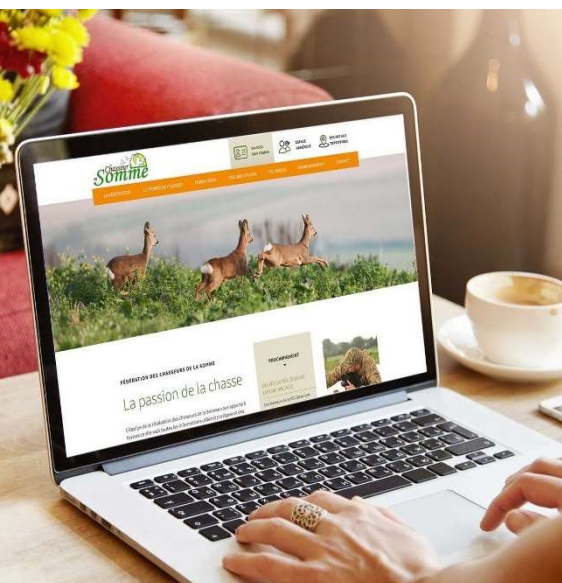
La communication numérique

La communication numérique est omniprésente dans notre société. Depuis quelques années, la Fédération Nationale, les fédérations et votre fédération en particulier redoublent d'efforts pour investir ces nouveaux outils de communication. Les opposants à la chasse, les groupes végans ou autres antispécistes savent très bien exploiter ces outils ; nous devons, de notre côté, communiquer davantage et communiquer intelligemment. Nous sommes les acteurs de terrain, nous gérons des milliers d'hectares, il faut le faire savoir...

La fédération communique notamment via son site Internet qui propose des actualités mais également les informations nécessaires pour pratiquer la chasse dans le département. Depuis sa refonte en 2021, les chiffres de consultation progressent avec environ 20 000 visites en moyenne par mois.

La page Facebook de la Fédération compte aujourd'hui plus de 13 000 abonnés. L'information y est diffusée de manière régulière. Cette page permet de communiquer de manière réactive avec les abonnés. Nous devons poursuivre nos efforts et proposer des publications qui mettent en valeur le travail de votre fédération et des chasseurs. À titre d'exemple, la vidéo publiée à la veille de l'ouverture de la saison 2022/2023 nous a permis d'atteindre 120 000 personnes. Les publications concernant les actualités de la grippe aviaire ont été particulièrement consultés également. La fédération possède également un compte Instagram avec plus de 1100 abonnés qui s'oriente vers un public plus jeune et un compte Twitter avec une communication plus institutionnelle.

Nous communiquons également auprès des adhérents grâce à notre outil d'Emailing et d'envoi de SMS.



QUELQUES CHIFFRES

20 000
visites par mois
sur le site
internet

13 000
abonnés sur la
page facebook

120 000
vues pour notre
vidéo d'ouverture
2022/2023

1 100
abonnés
Instagram

Événementiel

La Fédération des chasseurs participe à différents événements et salons avec pour objectif de représenter la chasse dans le département. Ces événements sont une opportunité pour les administrateurs et les salariés d'échanger avec les chasseurs et de faire connaître nos activités et notre apport à la nature et à la société.

Nos participations concernent pour 2023 :

- La foire expo de Picardie - Samedi 3 au dimanche 11 juin
- Le festival Agriculture de Picardie Maritime - Samedi 17 et dimanche 18 juin
- Le salon des migrateurs - Samedi 8 et dimanche 9 juillet
- Les Portes ouvertes de la FDC80 - Samedi 2 septembre
- Plaine en fête - Dimanche 3 septembre
- La messe de Saint-Hubert - 3 novembre

Une nouvelle opération a vu le jour en 2022 : l'**opération Som'Douilles**. L'objectif est de collecter sur 3 points dans le département, le **15 avril 2023**, les douilles récupérées par les chasseurs au cours de la saison. Ces dernières seront ensuite recyclées dans une entreprise spécialisée.

Relations médias

Votre fédération est en relation avec les médias, et les sollicite fréquemment afin de communiquer sur les différentes actions qu'elle mène. Presse écrite (Courrier Picard, Journal d'Abbeville, l'Éclaireur du Vimeu...), mais aussi les chaînes télévisées comme Wéo ou France 3 Picardie. Sans oublier France Bleu Picardie, partenaire fidèle de la Fédération.



Education à l'environnement

Animations nature

Les dossiers d'éducation à l'environnement, la biodiversité ordinaire, celle que l'on voit, mérite toute notre attention, nous travaillons donc à valoriser et sauvegarder nos passereaux ou hirondelles via des actions de construction de nichoirs et des suivis participatifs avec les écoles du département.

2022 restera également marquée par un temps fort très important pour notre fédération via l'obtention, pour une durée de 5 ans, de la prolongation de notre **agrément Education Nationale**. Cet agrément est une récompense qui symbolise la qualité de notre action au quotidien, la confiance que nous accorde le rectorat et valorise les prestations de votre Fédération au sein des établissements scolaires. Des prestations que nous ne manquerons pas de proposer à l'Ecole des Violettes à Amiens, qui visiblement n'a connaissance que d'une image trop défavorablement médiatisée...

- **10 classes, 288 élèves et 38 bacs à boue** pour le projet hirondelles en Hauts-de-France
- **12 classes, 340 élèves** participant au projet les oiseaux dans mon jardin
- **20 animations** pour les scolaires au centre de formation de l'OFB sur le site du paraclet.

Au total, ce sont **plus de 1125 personnes** qui ont pu être sensibilisées sur **34 communes** différentes de notre beau département.





VOTE DES RECETTES Campagne 2023/2024

Assemblée générale ordinaire
Samedi 01 avril 2023

LA COTISATION FEDERALE DEPARTEMENTALE

Pour la campagne 2022/2023, et pour mémoire, le prix de la cotisation fédérale départementale était de 90,00 €.

Pour la saison 2023/2024, le Conseil d'administration a intégré la prévision d'inflation 2023 et propose d'augmenter la cotisation fédérale départementale de 5 € -

Proposition pour la cotisation fédérale départementale – campagne 2023/2024 : 95 €

Vote de la **résolution 9** - « la cotisation fédérale départementale »

LES FRAIS DE PARTICIPATION « FONCTIONNEMENT GUICHET UNIQUE » (frais de dossier)

Pour la saison 2023/2024, le Conseil d'administration propose de maintenir les frais de participation au fonctionnement du guichet unique à 2,00 €

Vote de la **résolution 10**
« les frais de participation au fonctionnement du guichet unique »

Informations complémentaires sur le PERMIS DE CHASSER

L'ASSURANCE

Le chasseur doit souscrire une assurance chasse obligatoire et peut choisir celle proposée par la Fédération avec son partenaire AXA.

Avec la mise en place de la réforme du permis national, la Fédération Nationale des Chasseurs a instauré des règles de non concurrence entre Fédérations Départementales, qui concernent également l'assurance. **Pour la campagne 2023-2024, le prix de l'assurance sera de 20,00 € minimum. Ce montant est non remboursable.**

Concernant le contrat « Responsabilité Civile Chasse Obligatoire », pour la campagne 2023/2024, **l'assureur de la FDC 80 (cabinet AXA HERBET & MOREAU à Amiens) propose de maintenir le prix de 20€ (prix minimum national).**

L'assurance pour les nouveaux permis sera de moitié.

Le contrat « Responsabilité Civile organisateur de Chasse » reste en vigueur. L'assureur AXA propose des tarifs privilégiés pour ses adhérents.

LA REVUE FEDERALE « Picardie Chasse et Pêche »

Le Conseil d'administration a décidé de **maintenir le prix de votre revue fédérale à 7 €.**

LES PRIX DES PERMIS

1- LE PRIX DU PERMIS DEPARTEMENTAL TOUS GIBIERS

Proposition pour le prix du permis départemental tous gibiers pour la campagne 2023/2024 :

	Campagne 2023/2024	Prix 2022/2023
Cotisation fédérale départementale	95,00 €	90,00 €
Droit de timbre pour les FDC	4,00 €	4,00 €
Droit de timbre pour l'OFB	5,00 €	5,00 €
Frais de dossier	2,00 €	2,00 €
TOTAL	106,00€	101,00 €
Redevance cynégétique	45,90 € *	45,90 €
TOTAL	151,90 €	146,90 €
Assurance	20,00 €	20,00 €
Revue cynégétique	7,00 €	7,00 €
TOTAL	178,90€	173,90 €

Dans ce prix du permis sont incluses les cotisations suivantes : 0,50 € pour la Fondation des Habitats de la Faune Sauvage et 1,00 € pour ISNEA.

2- LE PRIX DU PERMIS DEPARTEMENTAL POUR LES MOINS DE 20 ANS

Le Conseil d'administration de la Fédération des chasseurs de la Somme a décidé de poursuivre son geste financier en faveur des « jeunes » chasseurs : une réduction de 20 % sera effectuée sur la vignette fédérale pour tout chasseur jusqu'au 20^{ème} anniversaire :

	Campagne 2023/2024
Cotisation fédérale départementale	76,00 €
Droit de timbre pour les FDC	4,00 €
Droit de timbre pour l'OFB	5,00 €
Frais de dossier	2,00 €
TOTAL	87,00€ (106,00 € pour le permis sans réduction)
Redevance cynégétique	45,90 € *
TOTAL	132,90 €
Assurance	20,00 €
Abonnement revue fédérale	7,00 €
TOTAL	159,90 € (178,90 € pour le permis sans réduction)

***Attention : les montants des redevances cynégétiques qui sont reversées à l'Etat, pour financer l'Office Français pour la Biodiversité ne sont pas encore fixés par le Ministère. La Fédération n'est donc pas en mesure de les communiquer. Le montant indiqué ci-dessus est celui de la campagne 2022/2023**

Avec un permis départemental, possibilité de chasser seulement dans le département de validation et non plus dans les communes limitrophes. Toutefois, il est prévu une dérogation pour les chasseurs dont le territoire est à cheval sur 2 départements (**voire** 3, cela peut arriver) : un permis départemental suffit alors pour l'intégralité de leur territoire.

LES PRIX DES PERMIS

3- LE PRIX DU PERMIS NATIONAL

Pour la campagne 2023/2024, le prix du permis national (qui permet de chasser tous les gibiers sur TOUT le territoire national) a été fixé en assemblée générale de la FNC.

Il s'établit à :

	Campagne 2023/2024	Prix 2022/2023
Vignette fédérale nationale	100,58 €	96,43 €
Part forfaitaire FNC	54,53 €	52,28 €
Droit de timbre pour les FDC	4,00 €	4,00 €
Droit de timbre pour l'OFB	5,00 €	5,00 €
Frais de dossier	5,00 €	5,00 €
TOTAL	169,11 €	162,71 €
Redevance cynégétique	45,90 € *	45,90 €
TOTAL	215,01 €	208,61 €
Assurance	20,00 €	20,00 €
Revue cynégétique	7,00 €	7,00 €
TOTAL	242,01 €	235,61 €

4- LE PRIX DU PERMIS « NOUVEAUX CHASSEURS »

Lorsqu'un chasseur valide pour la première fois son permis de chasser, lors de la saison cynégétique qui suit l'obtention du titre permanent dudit permis :

- ➔ le montant de la redevance est diminué de moitié
- ➔ la cotisation fédérale, fixée à 30 €, permet de chasser sur tout le territoire national

Soit

	Campagne 2023/2024
Vignette fédérale nationale	30,00 €
Part forfaitaire FNC	1,00 €
Droit de timbre pour les FDC	4,00 €
Droit de timbre pour l'OFB	5,00 €
Frais de dossier	2,00 €
TOTAL	42,00 €
Redevance cynégétique	22,95 € *
TOTAL	64,95 €
Assurance	10,00 €
Revue cynégétique	7,00 €
TOTAL	81,95 €

***Attention : les montants des redevances cynégétiques qui sont reversées à l'Etat, pour financer l'Office Français pour la Biodiversité ne sont pas encore fixés par le Ministère. La Fédération n'est donc pas en mesure de les communiquer. Le montant indiqué ci-dessus est celui de la campagne 2022/2023**



VOTE DES RECETTES

Campagne 2023/2024

Assemblée générale ordinaire
Samedi 01 avril 2023

5- LE PRIX DU PERMIS « TEMPORAIRE »

Les permis temporaires 3 et 9 jours, même s'ils ne sont plus intéressants financièrement, restent en vigueur.

Les montants des vignettes fédérales « **temporaires** » et « **complémentaires** » sont fixés par Arrêté Ministériel et établis à

- 50 % du prix de la vignette fédérale pour 9 jours soit **47,50 €**
- ¼ du prix de la vignette fédérale pour 3 jours soit **23,75 €**

Aux cotisations ci-dessus citées, s'ajoutent les redevances cynégétiques. Les montants de ces redevances ne sont pas encore fixés par le Ministère concernant la validation des permis de chasser, nous ne sommes donc pas en mesure de vous les communiquer.

Pour la campagne 2022/2023, la redevance cynégétique temporaire était de 31,97 € pour 9 jours et 22,69 € pour 3 jours.

Les droits de timbre (9 €) et frais de gestion (2 €) s'appliquent également sur les permis temporaires.



VOTE DES RECETTES Campagne 2023/2024

Assemblée générale ordinaire
Samedi 01 avril 2023

LE CONTRAT DE GARDERIE

Pour la campagne 2023/2024, le Conseil d'administration fédéral a intégré la prévision d'inflation 2023 et propose **d'augmenter le prix de la cotisation contractuelle de 5 €.**

Proposition pour la cotisation contractuelle - campagne 2023/2024 : 55 €

CONTRAT DE GARDERIE	CONTRAT DE GARDERIE HUTTES
<p>-Cotisation contractuelle : 55 € *****</p> <p>-Prix à l'hectare : 0,25 €/ha plaine, 0,40 €/ha divers et 0,60 €/ha bois, étangs et marais *****</p> <p>-Base surface contrat : 3 ha de bois d'un seul tenant, 20 ha de plaine d'un seul tenant</p>	<p>-Cotisation contractuelle : 55 € *****</p> <p>-Pas de prix à l'hectare *****</p> <p>-Base surface contrat : contrat éligible si la superficie est inférieure à 5 ha</p>

Vote de la **résolution 11**

«LE CONTRAT DE GARDERIE et LE CONTRAT DE GARDERIE HUTTES »

LE PRIX DE LA COTISATION OBLIGATOIRE

Pour la campagne 2023/2024, le Conseil d'administration fédéral a intégré la prévision d'inflation 2023 et propose **d'augmenter le prix de la cotisation obligatoire de 5 € -**

Proposition pour la cotisation obligatoire - campagne 2023/2024 : 75 €

Elle sera remboursée de moitié, soit 37,50 € si attribution petit gibier toutes espèces confondues **inférieure ou égale à 3 bagues** SANS attribution grand gibier et/ou souscription au contrat de garderie.

Pour rappel, cette cotisation obligatoire est réclamée dans le cadre soit du contrat garderie volontaire et contrat de garderie « huttes », soit de l'adhésion obligatoire pour les attributaires de PLANS DE CHASSE et/ou de PLANS DE GESTION

Vote de la **résolution 12**

« PRIX DE LA COTISATION OBLIGATOIRE »

LE PRIX DE LA CONTRIBUTION TERRITORIALE ET DES BRACELETS GRAND GIBIER

Le grenier à blé de l'Europe a été attaqué par la Russie et un embargo sur les exportations de céréales ukrainiennes a entraîné une flambée des cours des matières premières agricoles. Le blé, par exemple, qui avait déjà augmenté de 26 % en 2020 et 2021 a encore pris 52 % en 2022.

La facture des dégâts de grand gibier a suivi la même courbe et a donc contraint la commission grand gibier à ajuster les prix de la **contribution territoriale** et des **bracelets** pour essayer de rétablir l'équilibre de ses finances.

LE PRIX DE LA CONTRIBUTION TERRITORIALE

La contribution territoriale remplace le Timbre Grand Gibier depuis 2019-2020. Elle se répartit entre :

1- Le **FORFAIT** :

Pour la campagne 2023/2024, le Conseil d'administration propose **d'augmenter le FORFAIT de 10 € (1 forfait par détenteur et par an)** :

→ Proposition prix du **FORFAIT - campagne 2023/2024 : 60 €**

2- La **CONTRIBUTION HECTARE** :

Pour la campagne 2023/2024, elle sera adaptée selon la répartition des dégâts par unité de gestion (voir détails ci-après) :

CONTRIBUTION HECTARE

UG	22/23	Plaine		Bois & autres	
		22/23	Propositions 23/24	22/23	Propositions 23/24
1	0,25	0,30 (+0,05)	3,00	3,20 (+0,20)	
2	0,15	0,15 (=)	2,50	2,50 (=)	
3	0,30	0,30 (=)	2,70	2,70 (=)	
4	0,10	0,15 (+0,05)	1,30	2,00 (+0,70)	
5	0,10	0,15 (+0,05)	1,10	1,40 (+0,30)	
6	0,20	0,20 (=)	1,70	2,50 (+0,70)	
7	0,25	0,25 (=)	3,20	4,00 (+0,80)	
8	0,10	0,15 (+0,05)	1,80	2,00 (+0,20)	
9	0,10	0,10 (=)	0,30	0,40 (+0,10)	
10	0,10	0,10 (=)	0,80	1,00 (+0,20)	



Rappel des cas particuliers :

- Territoires avec attribution de **1 chevreuil** (et aucune autre attribution grand gibier) toutes espèces confondues :
→ **PAS DE FORFAIT et PAS DE CONTRIBUTION HECTARE**
- Territoires avec attribution de **1 sanglier** (et aucune autre attribution grand gibier) toutes espèces confondues :
→ **PAS DE FORFAIT mais UNIQUEMENT LA CONTRIBUTION HECTARE**

Valable uniquement pour les territoires avec 1 seule attribution - Si 1 chevreuil + 1 sanglier attribués sur le même territoire → forfait + contribution ha dus. Attention : si réattribution grand gibier en cours de campagne, le paiement du forfait et de la contribution ha seront dus.

Vote de la **résolution 13**
« LA CONTRIBUTION TERRITORIALE »

LE PRIX DES BRACELETS GRAND GIBIER

Pour la campagne 2023/2024, le Conseil d'administration propose les prix suivants :

BRACELET	PROPOSITION 2023/2024	PRIX 2022/2023
SANGLIER	50,00 €	40,00 €
CHEVREUIL	35,00 €	30,00 €
CERF	150,00 €	150,00 €
MOUFLON		
Jeune femelle	30,00 €	30,00 €
Mâle	100,00 €	70,00 €
Indéterminé :	15,00 €	15,00 €
○ pour une zone de plaine du Marquenterre bien définie, à savoir les communes de FORT-MAHON, LE CROTOY, QUEND, RUE et SAINT QUENTIN EN TOURMONT		
DAIM	50,00 €	50,00 €

IMPORTANT – Le Conseil d'administration propose la nouvelle disposition suivante :

Du **jeudi 01 juin au samedi 16 septembre 2023 inclus (veille de l'ouverture générale)** :
pour toutes les communes du département et en tout lieu :

remplacement gratuit du bracelet – sachant que le nombre de bracelets remplacés gratuitement ne peut excéder l'attribution initiale

Conditions :

- sur demande du chasseur ;
- avoir préalablement déposé les cartons de prélèvement.

Par ailleurs, le Conseil d'administration maintient la disposition suivante :

- pour la campagne de chasse en cours, le nombre de bracelets attribués ne pourra pas excéder le double de l'attribution initiale (sous réserve de situations particulières) :
 - si 2 bracelets attribués – 4 bracelets maximum dans l'année
 - si 3 bracelets attribués – 6 bracelets maximum dans l'année

Vote de la **résolution 14**
« LES PRIX DES BRACELETS GRAND GIBIER - SAISON 2023/2024 »



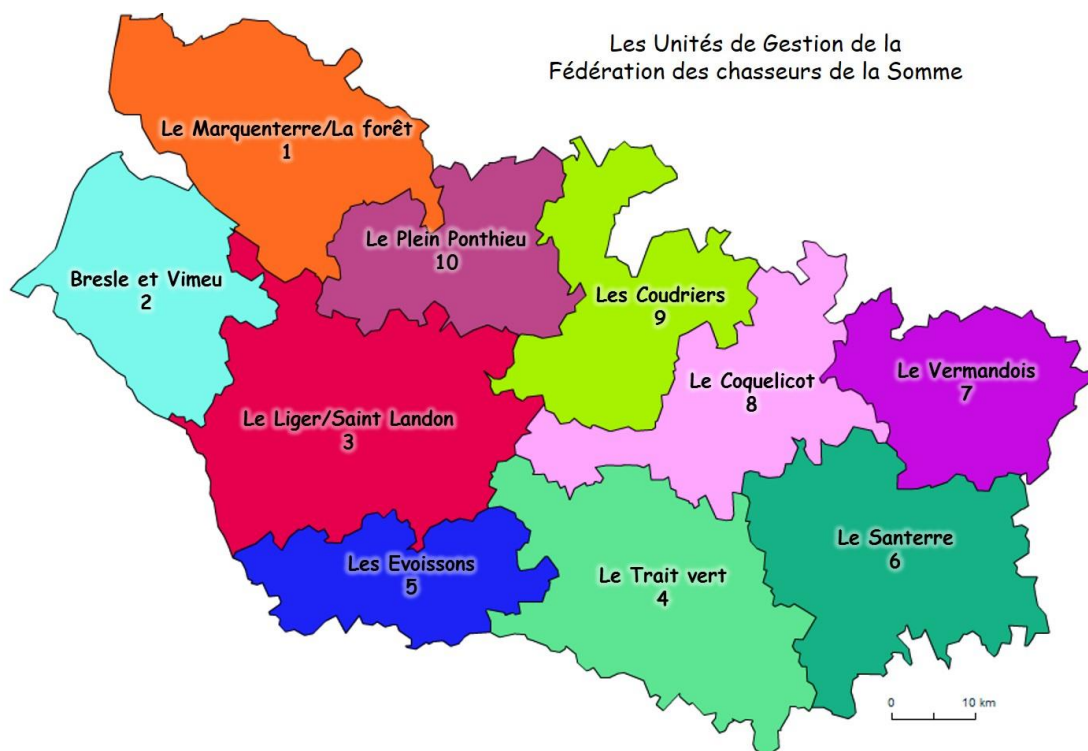
DATES DE CHASSE

Assemblée générale ordinaire
Samedi 01 avril 2023

PROPOSITIONS DES DATES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DE LA CHASSE – SAISON 2023/2024

Présentation des dates de chasse au vote de l'assemblée. Les résultats de ces votes ne sont que des propositions qui sont transmises à Monsieur le Préfet.

Vote de la **résolution 15**
« PROPOSITIONS DES DATES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DE LA CHASSE – SAISON 2023/2024 »



Cartographie : FDC80 - avril 2015

OUVERTURE GENERALE : DIMANCHE 17 SEPTEMBRE 2023 - FERMETURE GENERALE : JEUDI 29 FEVRIER 2024

Heures de chasse :	Du D 17/09/2023 au D 15/10/2023 : de 09 h 00 à 18 h 00 Du L 16/10/2023 au Me 31/01/2024 : de 09 h 00 à 17 h 00 Nouveau : Du J 01/02/2024 au D 31/03/2024 : de 09 h 00 à 18 h 00
--------------------	--

GIBIER	OUVERTURE	FERMETURE	OBSERVATIONS
PERDRIX GRISE	D 17/09/2023	D 10/12/2023	Perdrix F3 --> mise en place d'un plan de gestion avec dispositifs de marquage - (20 % du nombre d'oiseaux lâchés). Chasse autorisée 6 jours maximum dans la saison.
FAISAN COMMUN	Plaine et landes D 17/09/2023	Plaine et landes S 02/12/2023	Niveau 1 : dispositifs de marquage coqs/poules (plan de gestion) Niveau 2 : non tir de la poule Niveau 3 : tir de la poule autorisé :
	Bois, miscanthus et marais à dominance boisée Me 01/11/2023	Bois, miscanthus et marais à dominance boisée D 14/01/2024	→Plaine et landes : 1 jour dans la période du D 08/10 au S 11/11/23 →Bois, miscanthus et marais à dominance boisée : 1 jour dans la période du D 12/11 au S 09/12/23
<p>PERDRIX GRISE - FAISAN COMMUN : chasse 2 jours/semaine maximum, le dimanche et le mercredi :</p> <p>→ le dimanche est immuable - Il est possible de remplacer le mercredi par un autre jour de la semaine → à déclarer sur le calendrier des jours de chasse fourni par la FDC80</p> <p>Le calendrier des jours de chasse est délivré uniquement aux attributaires de plan de gestion. Si le territoire ne bénéficie pas de calendrier des jours de chasse : chasse uniquement le dimanche pour le tir de la perdrix autorisé hors plan de gestion et non tir de la poule du faisan commun.</p>			
LIEVRE	Plaine et landes D 17/09/2023	Plaine et landes S 21/10/2023	→ Dans les Unités de Gestion 1 - 2 - 3 - 4 - 5 : la chasse du lièvre est autorisée : 3 jours maximum en plaine et 2 jours maximum au bois, dans la période. Dates à déclarer sur le calendrier des jours de chasse fourni par la FDC80. → Dans les Unités de Gestion 6 - 7 - 8 - 9 - 10 : la chasse du lièvre est autorisée : 5 jours maximum en plaine et 3 jours maximum au bois, dans la période. Dates à déclarer sur le calendrier des jours de chasse fourni par la FDC80.
<p>En complément des dispositions particulières énoncées ci-dessus-</p> <p>LIEVRE : chasse possible le dimanche et le mercredi :</p> <p>→ le dimanche est immuable - Il est possible de remplacer le mercredi par un autre jour de la semaine → à déclarer sur le calendrier des jours de chasse fourni par la FDC80</p>			
LIEVRE - CHASSE A L'ARC	D 17/09/2023	D 24/12/2023	Les jours de chasse spécifiques à l'arc ne sont pas à comptabiliser dans le calendrier de déclaration des jours de chasse.
FAISAN VENERE/ PERDRIX ROUGE	D 17/09/2023	J 29/02/2024	Chasse tous les jours.
LAPIN DE GARENNE	D 17/09/2023	J 29/02/2024	Du Ma 15/08/23 au S 16/09/23 et du V 01/03/24 au D 31/03/24 : destruction possible sans formalités.
CHEVREUIL - DAIM	J 01/06/2023	S 16/09/2023	Du J 01/06 au S 16/09/23, ces espèces ne peuvent être chassées qu'à l'approche et à l'affût exclusivement à balle ou à l'arc par les détenteurs d'une autorisation préfectorale individuelle.
	D 17/09/2023	J 29/02/2024	A partir de l'ouverture générale, le chevreuil est tiré à balle ou à plombs avec du plomb d'un diamètre d'au moins 3,25 mm (soit au plus du plomb n°4 dans la série de Paris) et à courte distance, ou à l'arc. Pour le daim, le tir à balle ou à l'arc est obligatoire.
MOUFLON / CERF	S 01/06/2024	OUVERTURE GENERALE 2024	Ouverture tir d'été du chevreuil pour la saison 2024/2025
	V 01/09/2023	J 29/02/2024	Pour le cerf et le mouflon, le tir à balle ou à l'arc est obligatoire.

GIBIER	OUVERTURE	FERMETURE	OBSERVATIONS
SANGLIER	J 01/06/2023	L 14/08/2023	Du J 01/06 au L 14/08/23, la chasse du sanglier ne peut être pratiquée qu'à l'affût ou à l'approche par les détenteurs d'une autorisation préfectorale individuelle. Durant cette période, la chasse du sanglier peut être également pratiquée en battue sur autorisation préfectorale délivrée au détenteur du droit de chasse dans les secteurs sensibles aux dégâts.
	Ma 15/08/2023	S 16/09/2023	Du Ma 15/08 au S 16/09/23, les battues sont organisées en plaine uniquement. Affût et approche en tous lieux .
	Plaine : D 17/09/2023	Plaine : D 31/03/2024	En plaine. Chasse libre les dimanches et jours fériés. Pour les autres jours, à l'exception de ceux pratiquant avant 09h00 et après 18h00, la chasse doit se pratiquer uniquement en battue de 09h00 à 18h00 du D 17/09 au D 15/10/23 et de 09h00 à 17h00 du L 16/10 au Me 31/01/24 puis de 09h00 à 18h00 du J 01/02 au D 31/03/24. La battue doit être composée de postés et de rabatteurs ayant au préalable validé les consignes de sécurité et de gestion. Ces battues se pratiquent uniquement dans des couverts susceptibles d'accueillir des sangliers (hauteur : 50 cm).
	Bois, miscanthus et marais à dominance boisée D 17/09/2023 Plaine du Marquenterre : D 17/09/2023	Bois, miscanthus et marais à dominance boisée D 31/03/2024 Plaine du Marquenterre : D 31/03/2024	Dès 10 bracelets attribués : 1 chasse par mois minimum à partir du 01/11 Chasse libre. Tous modes autorisés. Dès 10 bracelets attribués : 1 chasse par mois minimum à partir du 01/11
TIR A BALLE OBLIGATOIRE OU A L'ARC	Plaine : Me 01/11/2023	Plaine : D 31/03/2024	Pour la plaine, et dans le cadre du plan de chasse, tout mode de chasse autorisé pour les communes du Crotoy, Favières, Fort-Mahon plage, Noyelles-sur-Mer, Ponthoile, Quend, Rue, Saint Quentin en Tourmont, Villers-sur-Authie (petite région agricole du Marquenterre). La chasse du sanglier peut également se pratiquer en plaine à postes fixes à raison d'un poste par tranche de 80 ha, au minimum à 300 m des lisières de bois et avec minimum 300 m entre chaque poste. Le nombre maximum de postes par territoire de chasse est de 8. Il est convenu un chasseur par poste. Ces dispositifs devront être matérialisés d'une plate-forme de tir (type chaises hautes, miradors, etc...) et déclarés sur carte IGN auprès de la fédération des chasseurs de la Somme.
RENARD - CORBEAU FREUX - CORNEILLE NOIRE - PIE BAVARDE - GEAI DES CHENES - ETOURNEAU SANSONNET	S 01/06/2024	OUVERTURE GENERALE 2024	Ouverture tir d'été du sanglier pour la saison 2024/2025.
GIBIER D'EAU	D 17/09/2023	J 29/02/2024	Renard : à partir du 1er juin lors des tirs d'été du grand gibier et du 1er août pour ceux qui pratiquent les battues au sanglier, 1er mars au 31 mars dans le cadre de la chasse du sanglier.
CAILLE DES BLES	D 20/08/2023	J 29/02/2024	Arrêté ministériel.
BECASSE DES BOIS	D 17/09/2023	Ma 20/02/2024	Arrêté ministériel.
GRIVES	D 17/09/2023	S 10/02/2024	Arrêté ministériel.
PIGEON RAMIER	D 17/09/2023	Ma 20/02/2024	Arrêté ministériel.

GIBIER	OUVERTURE	FERMETURE	OBSERVATIONS
VENERIE SOUS TERRE BLAIREAU	D 17/09/2023	L 15/01/2024	Réouverture le 5 01/06/24 jusqu'à l'ouverture générale.
CHASSE A COURRE A COR ET A CRI	D 17/09/2023	D 31/03/2024	
VENERIE SOUS TERRE RENARD	D 17/09/2023	J 29/02/2024	
CHASSE AU VOL	D 17/09/2023	J 29/02/2024	

CHASSES PROFESSIONNELLES			
GIBIER	OUVERTURE	FERMETURE	OBSERVATIONS
FAISAN COMMUN	Plaine et bois sans distinction : D 17/09/2023	Plaine et bois sans distinction : D 11/02/2024	Pour les chasses professionnelles déclarées. Possibilité de tirer coqs et poules. Chasse possible chaque jour en tous lieux.
PERDRIX GRISE	D 17/09/2023	D 17/12/2023	Pour les chasses professionnelles déclarées. Chasse possible chaque jour.

INFORMATIONS SUR LE CALENDRIER DES JOURS DE CHASSE

Le carnet comprendra une partie "plaine et landes" et une partie "bois, miscanthus et marais à dominance boisée".

Aucune déclaration n'est possible pour le lièvre, la perdrix grise et le faisan commun, dès lors que le territoire de plaine est inférieur à 10 ha d'un seul tenant, 20 ha morcelés et 3 ha pour le territoire de bois.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE Samedi 01 avril 2023



QUESTIONS

L'article 11 des statuts de la Fédération des chasseurs de la Somme prévoit :

Les adhérents de la fédération peuvent adresser des questions à l'assemblée générale. Pour que ces questions soient inscrites à l'ordre du jour de l'assemblée générale, elles doivent être présentées par cinquante adhérents. Ceux-ci adressent la question, par courrier recommandé avec avis de réception, à la fédération départementale des chasseurs pour qu'elle soit reçue au secrétariat de la fédération au moins vingt jours avant le jour de l'assemblée générale.

Il y est répondu durant l'assemblée générale. La question est soumise au vote de l'assemblée générale sur décision du conseil d'administration.

REMISE DES MEDAILLES Avec les sonneurs du Val de Selle

Médaille de BRONZE

- ❖ BUCHON Alexandre
- ❖ COUILLET Thomas
- ❖ HEDIN Christian
- ❖ TELLIER Sylviane

Médaille d'ARGENT

- ❖ DELATTRE Denis
- ❖ GOSSET Marc
- ❖ MARQUANT Stéphane
- ❖ MICHILSEN Jean-Paul

Médaille d'OR

- ❖ DOUDOUX René
- ❖ PIDOUX Daniel



TIRAGE DE LA TOMBOLA

LOTS sur le thème du tir d'été et la régulation des tirs d'été	
5ème	Un filet de camouflage
4ème	Un affût
3ème	Un manège à corbeaux avec 6 blettes
2ème	Un tripode
1er	Une carabine calibre 243

Prix remisés par les magasins Terres et Eaux



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
Samedi 01 avril 2023



ALLOCUTIONS OFFICIELLES

-
-
-
-

CLOTURE
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
Samedi 01 avril 2023



Je vous remercie de toute l'attention que vous avez portée à nos travaux et je déclare close l'assemblée générale de la Fédération des chasseurs de la Somme édition 2023.

Nous pourrons continuer nos échanges autour du déjeuner.

Nous vous donnons rendez-vous dans la salle LAFLEUR.

N'oubliez pas votre ticket remis lors du pointage. Il vous sera demandé pour vous restaurer. Cette année, pas besoin de vous lever pour vous servir, les plats viendront à vous.

MERCI.

2023

AGENDA

OPERATION SOM'DOUILLE

Samedi
15 avril
2023

LAMOTTE-BREBIERE (FDC80) /
MESNIL-BRUNTEL / SOREL-EN-VIMEU

FESTIVAL AGRICULTURE DE PICARDIE MARITIME

Samedi 17 et
dimanche 18 juin
2023

ABBEVILLE

FOIRE EXPO DE PICARDIE

Du samedi 3 au
dimanche 11 juin
2023

AMIENS

SALON DES MIGRATEURS

Samedi 8
et dimanche 9
juillet 2023

CAYEUX-SUR-MER

PORTES OUVERTES FDC80

Samedi 2
septembre
2023

LAMOTTE-BREBIERE

PLAINE EN FETE

Dimanche 3
septembre
2023

LA CHAUSSEE-TIRANCOURT

MESSE SAINT-HUBERT

Vendredi 3
novembre
2023

AMIENS

PERMANENCES DE RETRAIT DES BRACELETS

Mercredi 24 mai
Mercredi 7 juin
Mercredi 21 juin
Mercredi 9 août

SIEGE FDC80

**FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA SOMME
MAISON DE LA NATURE**

1 chemin de la voie du bois - CS 43801 - 80450 LAMOTTE BREBIERE

Tél. : 03.22.82.90.90 - Fax : 03.22.80.02.36

E-mail : fdc siege@fdc80.com - site : www.fdc80.com

